



LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 172

MONTREAL, LE MERCREDI 27 JUILLET 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Au service de la classe dominante

Yvon Charbonneau, candidat libéral?

Qui a jamais osé penser que l'ancien président de la CEQ, mis en prison par le gouvernement Bourassa il y a 22 ans, puisse être un jour candidat de ce parti honni, dans le comté de Bourassa au surplus?

Le fait n'est pas encore confirmé — même si la rumeur insistante circule depuis deux semaines — mais Yvon Charbonneau fait partie de la relève que M. Johnson veut aligner dans la région montréalaise, avec François Ouimet (Marquette), Thomas J. Mulcair (Chomedey), et Pierre Marsan (Robert-Baldwin), parachutés par le chef libéral lui-même.

Interrogé à ce sujet, il y a deux semaines, le premier ministre en a surpris plusieurs, non seulement en ne démentant pas la rumeur, mais en l'accréditant avec enthousiasme: «Je suis enchanté de voir qu'on peut compter éventuellement sur des gens de cette qualité.»

Pour une surprise, elle est de taille, même si le candidat pressenti s'est recyclé dans le «privé», depuis six ans, et même si ceux qui l'ont fréquenté jadis disent qu'il n'a jamais été séparatiste et que, pour lui, le combat était d'abord social et économique. Il n'en reste pas moins que ce virage à 180 degrés étonne autant ses vieux compagnons de route que les tenants des causes qu'hier encore il combattait avec fougue et ténacité.

Ainsi, le leader parlementaire du PQ, Guy Chevrette, a été vice-président de la CEQ que présidait M. Charbonneau dans les années 70. «Il y a ceux que ça fait se bidonner (sa candidature) et les autres, ceux qui disent que ça montre combien le discours de Charbonneau était vide. Il a écrit un pamphlet intitulé *L'école au service de la classe dominante*, dans lequel il séparait la société en possédés et possédants. Comment avoir défendu une telle analyse et se présenter libéral?»

Question pertinente. A sa manière aussi incisive, le député indépendant de D'Arcy McGee, Robert Libman, soutient que la candidature de M. Charbonneau serait une insulte pour les communautés juive et anglophone. Il rappelle que son prédécesseur libéral, Herbert Marx, a dit de M. Charbonneau, qui entretenait alors des rapports avec l'OLP, «qu'il est un ennemi du peuple juif».

La polémique et la confrontation, M. Charbonneau, ça le connaît. Et ce ne sont sûrement pas ces critiques qui vont le détourner, s'il fait finalement faux bond à ses nouveaux amis libéraux.

Qui a le plus changé: le PLQ ou l'ex-président de la CEQ?

La loi 19 en décrète la fin. Les trois présidents recommandent de défier une injonction ordonnant le retour au travail. Ils sont condamnés à un an de prison, purgés, en deux coups et en partie, à Québec.

En 1974, la CEQ se transforme en centrale syndicale. Deuxième Front commun en 1976, deuxième débrayage des enseignants, nouveau défi de la loi, numéro 23. En 1978, probablement jugé trop radical par des troupes fatiguées, M. Charbonneau perd la présidence de la CEQ. Il y revient en juin 1982, à temps pour les négociations tumultueuses. C'est la loi 105 et ses 80 000 pages de décrets. Puis la loi 111 et deux jours de grève des enseignants. Avec le concours de Claude Ryan, alors chef de l'opposition libérale, et son avocat, Gil Rémillard, M. Charbonneau tente d'empêcher la sanction de la loi, en pleine nuit de février 1983, par le lieutenant-gouverneur.

Durant ces 14 ans, en plus de ces moments forts, M. Charbonneau a été de multiples batailles et a monté sur bien des barricades, aussi bien contre les mesures de guerre de 1970 que le racisme, le libre-échange et les pluies acides, qu'en faveur de l'indexation des salaires, pour la paix, la réforme scolaire, et autres causes auxquelles il a accroché son nom et sa haute stature dans d'innombrables manifestations.

En 1989, la ministre de l'Énergie, Mme Bacon, a fait froncer bien des sourcils en nommant le pourfendeur et contestataire du premier régime Bourassa président de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux (les fichus BPC). Par la suite, sans autre transition ou délai, il fut vice-président aux relations publiques (environnement) chez SNC-Lavalin, vice-président puis président du cabinet d'affaires publiques Premier, président de Consult Enjeu et, depuis le 1er novembre dernier et pour cinq ans, président de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

Jeté en prison par M. Bourassa, récupéré par lui 20 ans plus tard, quelle étrange volte-face que celle de M. Charbonneau. Il boucle la boucle, à moins d'imprévu de dernière heure, en se portant candidat-vedette pour le successeur de M. Bourassa, dans le comté du même nom, en l'honneur, il est vrai, du prestigieux fondateur du quotidien *Le Devoir*...

Il dit qu'il n'a jamais été le radical qu'on a voulu faire de lui. Mais son retour à l'avant-scène et sous les projecteurs soulèvera encore des vagues et des remous.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal
Avis publicsB4	Ensoleillé avec passages nuageux.
ClassésB7	Max: 25
CultureB8	Québec
ÉconomieB2	Ensoleillé avec passages nuageux.
ÉditorialA6	Max: 25
Le mondeA5	Détails en B7
Mots croisésB7	
Les sportsB5	

MONTREAL

SPCA: la démission est contagieuse

PAGE A 3

LE MONDE

Accord israélo-jordanien: grogne à Damas et à Gaza

PAGE A 5

ÉCONOMIE

Veilleux se joint à Power Communications

PAGE B 3



Privatisation du Mont Sainte-Anne

Pas question de reculer, dit Johnson

Le ministre Bourbeau justifie la cession gratuite des terrains

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le premier ministre a exclu, hier, tout retour en arrière dans le dossier de la privatisation du Mont Sainte-Anne. Faisant référence à une «passe» survenue en 1985 lors du transfert, par le gouvernement péquiste de l'époque, de l'actif du Mont Sainte-Anne à la SEPAQ, Daniel Johnson a maintenu que la vente de ce joyau a été une «excellente transaction» et s'est faite «sans perte pour le trésor public».

Le ministre des Finances a tenu des propos identiques lors d'un entretien accordé au *Devoir* hier. André Bourbeau a insisté sur le fait que «nous avons conclu cette transaction dans l'esprit que allons former le prochain gouvernement. Si tel n'était le cas, le nouveau gouvernement, s'il décidait de l'annuler, devra procéder par expropriation, comme il l'a fait dans le dossier de l'amiante.»

MM. Johnson et Bourbeau répondaient à la réaction de Jacques Parizeau à l'article publié hier par *Le Devoir*. Cet article faisait référence aux modalités, acceptées par Québec, de l'offre déposée par le consortium Club Re-

sorts-Développement Bromont comprenant, notamment, la cession, «sans coût additionnel», de tout terrain requis pour développement éventuel de nouvelles installations récréatives.

Le chef du Parti québécois a profité de l'occasion pour revenir à la charge en exigeant un moratoire sur la privatisation de Mont Sainte-Anne dans le but d'en reporter la conclusion après les élections et la mise sur la glace de tout autre projet de privatisation pendant la campagne

VOIR PAGE A 8: MONT SAINTE-ANNE

Dauphins volants



PHOTO JACQUES GRENIER

CHEVEUX AU VENT et vertige au vestiaire, les acrobates skieurs de l'équipe Sport Nouvelle Vague font la démonstration de leurs talents cet été à La Ronde. Leur spectacle, Splash, est présenté trois fois par jour au lac des Dauphins.

ITALIE

L'étau se resserre autour de Berlusconi

L'étau se resserrait hier autour de Silvio Berlusconi, président du Conseil en même temps que propriétaire du groupe Fininvest, dont le frère est mis en cause dans la dernière en date des affaires de pots-de-vin qui secouent l'Italie. Après s'être vu forcé, la semaine dernière, de retirer son décret-loi sur la détention préventive, M. Berlusconi se voit en outre accusé depuis hier d'avoir tenu une réunion secrète, dimanche chez lui, en compagnie de dirigeants de son groupe.

SALVATORE ALOISE
LE MONDE

Villa d'Arcore, dans les environs de Milan, dimanche soir, alors qu'une nouvelle tempête judiciaire vient de s'abattre sur la Fininvest, quatre hommes se retrouvent autour d'une table. Avec le maître de maison, Silvio Berlusconi, sont assis Cesare Previti, actuel ministre de la défense et avocat du groupe, Gianni Letta, secrétaire d'État à la présidence du conseil et ex-vice-président de la Fininvest, et Fedele Confalonieri, président du groupe depuis que M. Berlusconi est entré en politique. La veille, un mandat d'arrêt a été lancé pour corruption contre deux dirigeants du groupe par les juges de la vaste enquête «Mani pulite».

Une rencontre à la bonne franquette, «entre amis»,

VOIR PAGE A 8: BERLUSCONI



Silvio Berlusconi

LES ACTUALITÉS

Pêche: le Canada arraisonne deux bateaux américains

PAGE A 2

Deux chefs aux antipodes

Parizeau et Johnson: deux bourgeois, deux parcours... deux rires

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC



Quand Daniel Johnson rit, sa bouche s'étire, les commissures de ses lèvres pointent vers ses oreilles. Un ricanement sec sort d'entre les dents. Tout vient de la gorge.

Le rire de Jacques Parizeau, au contraire, remonte du ventre et se développe en cascade à la faveur d'un tressaillement de tout le corps. Ses épaules sautillent et ses yeux se mouillent. Il est sonore et libérateur ce rire, a déjà écrit un collègue, «comme une ovation spontanée à soi-même».

Les deux chefs qui aspirent à diriger le Québec après ces élections sont aux antipodes, si l'on considère la manière, le style, l'attitude et, bien sûr, la vision de leur pays et leur conception du rôle de l'État.

L'un est issu du sérail de la jeune technocratie qui a fait la Révolution tranquille. L'autre provient de l'entreprise multinationale. Pour l'un, Parizeau, le professeur, tout semble facile et évident. Il a réponse à tout. Il aspire goulument le pouvoir et jouit à l'idée de l'exercer en toute plénitude, comme a déjà si bien écrit mon collègue Gilles Lesage. L'autre est drabe à souhait. Prudent comme un Sioux dans tout ce qu'il dit. Rationnel. Il aime exercer le pouvoir mais ne le montre pas.

À bien regarder, on leur trouve cependant quelques traits communs. Récemment mariés, ils vivent à, ou tout près d'Outremont. Aucun d'eux n'est ce qu'on appelle un leader charismatique. Plus solitaires que grégaires, ils ne sont entourés que d'une poignée de conseillers, assez jeunes pour la plupart. Ils ont tous les deux montré, malgré les divergences, une loyauté indéfectible envers leur chef avant de lui succéder.

Ils sont d'ailleurs tous les deux devenus chefs de leur formation politique sans adversaire ni course au leadership: Parizeau en 1988, après le putsch de Pierre Marc Johnson, le frère de l'autre, qui a pris les rênes du PLQ l'an passé. Des chefs par ailleurs

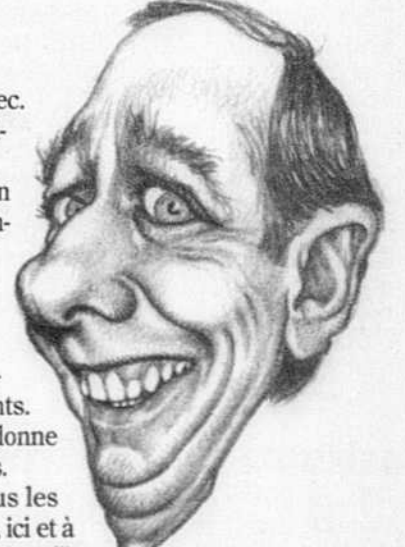
en sursis, en cas d'échec. Ils ne font pas l'unanimité dans leurs rangs.

Plus encore, Johnson et Parizeau ont en commun d'avoir eu, comme dirait ce dernier, l'habitude de l'argent, du pouvoir et des idées, sans être forcément riches ou puissants. C'est la définition que donne Parizeau d'un bourgeois.

Ils ont fréquenté tous les deux de grandes écoles, ici et à l'étranger, à une génération d'intervalle, Parizeau étant à 63 ans, de 14 ans l'aîné de Johnson. Quand Daniel s'envole à Londres pour étudier le droit en 1967, Parizeau est déjà conseiller économique de son père premier ministre.

Mais ici s'arrêtent les comparaisons. Car le parcours des deux hommes est fort différent.

Fils et frère de premiers ministres, Daniel Johnson est tombé dans la potion politique quand il était



VOIR PAGE A 8: ANTIPODES

LES ACTUALITÉS

EN BREF

REVENU DES ASSISTÉS SOCIAUX

Ottawa (PC) — Le pouvoir d'achat des assistés sociaux a non seulement baissé en 1993 par rapport à 1992, mais il n'a guère évolué depuis 1986, exception faite du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Yukon. En effet, selon une étude du Conseil national du bien-être social, l'aide gouvernementale n'a pas suivi le taux d'augmentation du coût de la vie de 1992 à 1993. Plusieurs provinces n'ont pas ajusté le niveau de leurs prestations alors que d'autres comme l'Alberta les ont carrément réduites à compter du 1er octobre 1993. Le Québec a augmenté ses prestations pendant cette période. De toutes les catégories d'assistés sociaux, les personnes seules du Nouveau-Brunswick sont les plus mal en point. En 1993, leur revenu était inférieur à ce qu'il était en 1989. Ces assistés sociaux touchaient 3060\$ en 1993 par rapport à 2973\$ en 1986. Le sommet était de 3217\$ en 1989. Le Conseil national sur le bien-être social s'est penché pour la première fois sur le pouvoir d'achat réel des assistés sociaux en 1993. Par rapport à 1992, il avait diminué dans toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique et du Québec, car les prestations n'avaient pas été indexées au coût de la vie.

URGENCE-SANTÉ EN COUR

(Le Devoir) — Les techniciens ambulanciers d'Urgences-Santé comparaitront en Cour supérieure du Québec pour outrage au tribunal le 5 août prochain. Le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) est sommé de comparaître devant le juge Bishop à la suite d'un refus de se conformer à une ordonnance en injonction de la Cour supérieure. Si leur culpabilité est prouvée, les membres du RETAQ sont passibles d'une amende n'excédant pas 50 000\$ avec ou sans peine d'emprisonnement pour une période ne dépassant pas un an. Le 22 juillet dernier, Urgences-Santé avait formulé une requête d'outrage au tribunal quelques heures seulement après l'entrée en vigueur de l'ordonnance en injonction obligeant les membres du RETAQ à remettre à l'employeur des formulaires essentiels à la facturation, conservés jalousement par les ambulanciers en guise de moyen de pression. Le RETAQ n'avait pas nié la validité de l'ordonnance en injonction, mais la décision de s'y conformer devait se prendre en assemblée syndicale, assises démocratiques obligent. Urgences-Santé n'a cependant pas eu la patience d'attendre la décision de ses ambulanciers et une fois de plus, c'est en cour que se retrouveront les deux parties.

NUTRITION PRÉNATALE: C'EST PARTI!

Saint-Jean, T.-N. (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier la mise en place du Programme canadien de nutrition prénatale. Le programme, auquel Ottawa allouera 85 millions \$ au cours des quatre prochaines années, vise les femmes les plus susceptibles d'avoir des bébés en mauvaise santé, a expliqué le ministre de la Santé, Diane Marleau, à l'assemblée annuelle de la Société canadienne de pédiatrie, à Saint-Jean, Terre-Neuve. On offrira à celles-ci des suppléments alimentaires, des conseils sur l'alimentation ainsi que sur les problèmes de tabagisme, d'abus d'alcool et de drogues, le stress et la violence familiale. Le financement alloué au programme est inférieur aux 30 millions \$ par an proposés par les libéraux au cours des dernières élections fédérales. Le coût du programme annoncé hier équivaut à 21,5 millions \$ par an, pendant quatre ans. On estime à 21 000 le nombre de bébé de poids insuffisant qui viennent au monde chaque année au Canada, et la mauvaise alimentation attribuable à la pauvreté en est l'un des facteurs.

MYSTÈRES AUTOUR DU CAFÉ

New York (Reuter) — Qui a tenté d'empoisonner le café des chercheurs, laissé un robinet de gaz ouvert dans un laboratoire, menacé de mort plusieurs chercheuses et mis le feu à une réserve? C'est ce que tente de déterminer la police américaine, qui enquête sur les mystérieux incidents qui touchent une des plus prestigieuses universités américaines spécialisées dans la recherche scientifique et médicale: l'Université Rockefeller, à New York. Selon le commissaire de police de New York William Bratton, ces actes de malveillance, qui ont touché les laboratoires du Dr Roeder, spécialiste en recherche génétique, seraient le fait d'un employé mécontent. L'Université n'a accepté de révéler les événements bizarres de ces derniers temps que hier, dans les colonnes du très sérieux *Wall Street Journal*, et a refusé de les commenter.

IMPLANTOLOGIE À MONTMAGNY

St-Georges-de-Beauce (PC) — Un institut de formation en implantologie dentaire ouvrira ses portes cet automne à Montmagny. L'Institut canadien d'implantologie représente un investissement majeur de trois millions de dollars. Le centre, le premier du genre au Canada, offrira aux professionnels de la santé dentaire une formation de pointe en implantologie et un soutien technique pour le traitement de leurs patients. On évalue à près de 40 millions le nombre d'Américains totalement ou partiellement édentés qui pourraient bénéficier de cette technologie. L'implantologie dentaire est une technique relativement nouvelle qui consiste à remplacer les prothèses dentaires conventionnelles par des dents fixées sur des implants.

LE PÈRE MAILHOT EST SAIN ET SAUF

Trois-Rivières (PC) — Le prêtre franciscain Raymond Mailhot, originaire de la région de Bécancour, est sain et sauf après avoir quitté Haïti en catastrophe, la semaine dernière, à bord d'une embarcation de fortune surchargée. En début de semaine, le père Mailhot, un autre prêtre franciscain ainsi qu'une religieuse brésilienne ont quitté la petite ville de Pestel. La garde côtière américaine devait intercepter le voilier de sept mètres à bord duquel ils se trouvaient en compagnie de quelque 250 boat people, samedi dernier, à 43 km de la côte haïtienne. Aux dernières nouvelles, le père Mailhot, 58 ans, et les membres de l'équipage improvisé se trouvaient à la base militaire de Guantanamo, à Cuba, accueillis par l'armée américaine.

HORMONE, LAIT ET VACHE

Alliston (PC) — De puissantes compagnies pharmaceutiques tentent d'imposer une hormone potentiellement nocive qui stimule la production de lait chez les vaches laitières, ont affirmé des participants à une conférence d'agriculteurs canadiens. Ces compagnies sont «très puissantes», et ont «de très bonnes relations», a ainsi déclaré Wayne Easter, un député de l'Île-du-Prince-Édouard qui est également un producteur laitier. M. Easter fait partie du comité de la Chambre des communes qui a recommandé un moratoire d'un an sur l'hormone de croissance, afin d'étudier son impact sur la santé animale et humaine, et sur l'industrie laitière. A l'heure actuelle, l'hormone, la somatotropine bovine, n'est pas disponible au Canada et des groupes comme le National Farmers Union, le Conseil des Canadiens et le Toronto Board of Health s'opposent à son introduction au pays.

Geste sans précédent

Le Canada saisit deux bateaux américains

«Ils seront accusés d'avoir pêché sans avoir obtenu de permis»

PRESSE CANADIENNE

Saint-Jean, T.-N. — Des agents armés du ministère des Pêches et Océans ont saisi hier deux bateaux de pêche américains dans les eaux internationales dans ce qui constitue un geste sans précédent pour faire respecter la juridiction canadienne sur le pétoncle dans le plateau continental au large de Terre-Neuve.

Le *Warrior* et l'*Alpha Omega II*, deux bateaux venus de Fairhaven, dans le Massachusetts, ont été arraisonnés par les agents du ministère et du personnel de la Défense nationale en dehors de la limite de 200 milles du Canada, sur le «nez» des Grands Bancs.

Les bateaux, qui ont chacun un équipage de neuf personnes, étaient censés arriver aujourd'hui à Saint-Jean, escortés par le Cape Roger, un patrouilleur du ministère des

Pêches, et par le Fraser, un destroyer de la Marine canadienne.

«Ils seront accusés d'avoir pêché sans avoir obtenu de permis au Canada — la région en question est sous juridiction canadienne», a déclaré le ministre fédéral des Pêches Brian Tobin au cours d'une conférence de presse tenue à Corner Brook, à Terre-Neuve.

En cas de culpabilité, les prises et les bateaux pourraient être confisqués, et leurs propriétaires seraient passibles d'amendes d'au moins 500 000\$, a ajouté M. Tobin.

Ce n'est pas la première fois que le Canada a pris des mesures contre un bateau de pêche battant pavillon étranger dans les eaux internationales — un bateau accusé de pêcher la morue a été arraisonné plus tôt cette année.

Mais M. Tobin a indiqué qu'il croyait que la saisie d'hier était la première en son genre parce qu'elle a été effectuée en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer qui prévoit que les espèces sédentaires sont du ressort de l'État côtier, en l'occurrence le Canada, à l'intérieur ou à l'extérieur de la limite des 200 milles, où qu'elles se trouvent sur le plateau continental.

«Je ne le vois pas comme un incident diplomatique, ou même un incident international», a poursuivi M. Tobin. «Je le considère comme une action normale visant à faire respecter la loi, tel que reconnu et prévu par les instances internationales.»

Bobby Bruno, le propriétaire de l'*Alpha Omega II*, a dit avoir demandé au département d'État US de sommer Ottawa de libérer les bateaux du Massachusetts.

Ultimatum aux pêcheurs de turbots

Québec (PC) — Les autorités du ministère canadien des Pêches et Océans demeurent inflexibles et lancent hier en début de soirée un ultimatum aux pêcheurs de turbot récalcitrants de Rivière-au-Renard de retirer leurs filets au plus tard aujourd'hui des eaux au large des côtes du Labrador.

«Pour nous, il n'est pas question de négociations: il faut que les filets, placés depuis dimanche soir, soient enlevés de là le plus tôt possible. Si ce n'est pas eux qui le font, nous nous en chargerons nous-mêmes», a déclaré hier en fin d'après-midi le sous-ministre de Pêches et Océans, M. Jean-Eudes Haché, dans un entretien téléphonique avec la *Presse Canadienne*.

L'ultimatum a été servi alors que les capitaines des quatre navires de pêche gaspésiennes poursuivaient les pourparlers où les pêcheurs cherchaient surtout à trouver un moyen de se sortir de l'impasse sans subir les foudres du ministère canadien.

«N'oubliez pas que ce sont les pêcheurs de Rivière-au-Renard qui ont jeté leurs filets à l'eau en dépit de l'interdit du ministère», a dit M. Haché.

En fin d'après-midi, hier, M. Gaston Cloutier, de Pêcheries gaspésiennes, indiquait que les discussions risquaient de durer toute la nuit. Il s'agissait de déterminer les conditions qui précéderaient la levée des 1500 filets de pêche lancés à l'eau dans la nuit de dimanche par les pêcheurs.

Ces derniers avaient ainsi défié le gouvernement canadien qui avait décidé la semaine dernière de ne pas reconnaître les permis de ces pêcheurs gaspésiennes. Le ministre Brian Tobin (Pêches et Océans) avait également annoncé la réduction de 75 % des quotas de turbot.

Les pêcheurs, a expliqué M. Cloutier, désirent obtenir la garantie qu'il n'y aurait ni arrestation ni saisie de navires et de matériel s'ils levaient leurs filets.

Les policiers et garde-côtières ont à l'œil depuis lundi les 28 pêcheurs et se tenaient prêts à intervenir s'ils remontaient leurs filets remplis de turbot et lancés depuis dimanche, en haute mer, 150 milles plus loin.

Les Gaspésiennes ont menacé de laisser les 1500 filets à l'eau si les autorités d'Ottawa ne leur permettaient pas d'en prendre possession sans représailles. Car, d'après le gouvernement, les pêcheurs exerceraient illégalement leur métier.

M. Cloutier n'avait pu rejoindre encore, hier, le mouvement écologique Greenpeace, en Angleterre, pour le sensibiliser au problème afin qu'il vienne prêter main-forte aux pêcheurs et, espère-t-il, mettre de la pression sur le gouvernement.

M. Haché a répété qu'il s'agissait d'abord et avant tout «d'une question de conservation de l'espèce et qui s'applique, il ne faut pas l'oublier, à tous les pêcheurs d'où qu'ils viennent dont un bon nombre de Terre-Neuve».

Une vingtaine de ces derniers étaient prêts à partir mais on leur a dit que le dernier avis scientifique va dans une direction telle que nous ne pouvons plus nous permettre un accroissement d'efforts», avait ajouté le sous-ministre.

Quatre seulement des sept navires de pêche et 28 hommes du groupe de 35 se sont rendus sur les lieux. Deux sont demeurés à Blanc Sablon.

Les pêcheurs maintiennent qu'ils ont en poche les permis obtenus d'autres navires pour pêcher le turbot (flétan du Groenland) dans les eaux terre-neuviennes.

Site d'enfouissement de St-Nicéphore

Non à l'agrandissement

JENNIFER ALLEYN
LE DEVOIR

Les citoyens de la région de Drummond ont réagi hier en bloc, à la décision du ministre Pierre Paradis d'accorder un certificat aux Entreprises de rebus Sanipan (Intersan) autorisant l'aménagement de la phase II du site d'enfouissement de St-Nicéphore sans études environnementales et sans audiences publiques.

Le président de l'Association de la protection de la Nature de St-Nicéphore, M. André Mercier réunissait hier, en conférence de presse,

plusieurs groupes de pressions et des intervenants politiques de la Région afin de concentrer les efforts pour contrer cette décision.

«Nous sommes indignés d'apprendre qu'un certificat a été accordé par le ministre aux Entreprises Intersan sans que des études d'impact et des audiences publiques n'aient été annoncées. L'affaire a été conclue dans l'ombre, allant à l'encontre de la loi 101 que le ministre Paradis avait voté lui-même, le 18 juin 1993», a déclaré M. Mercier hier, au Devoir.

M. Gérald Lapière, du service technique de la ville de Drummondville a soulevé le problème de l'eau potable. Les municipalités de Drummondville, de St-Nicéphore et de St-Charles s'inquiètent de la dégradation inévi-

table de la qualité de l'eau qu'un tel réaménagement provoquerait.

Le site actuel peut recueillir près de trois millions de tonnes de déchets. Le nouveau site devrait contenir 8 à 10 millions de tonnes additionnelles.

Dénonçant le manque de rigueur et le non-professionnalisme du ministère dans cette affaire, la présidente du groupe Action environnement Drummond, Mme Sylvie Desisle, a soutenu que la municipalité souhaitait depuis longtemps l'application d'une régionalisation de la gestion des déchets.

«La région de Drummond génère 40 000 tonnes de déchets par an. Le site actuel est donc amplement suffisant. Nous avons déjà des problèmes d'eau et nous ne voulons pas nous retrouver, dans cinquante ans, à payer pour les erreurs de gestion de déchet de la moitié de la province», a déclaré Mme Desisle.

Le député indépendant M. Jean-Guy Saint-Roch, la mairesse de Drummondville Mme Francine Ruest-Jupras et le préfet de la MRC de Drummondville, M. Jérôme Lampron étaient présents lors de la rencontre. Les intervenants se rencontreront à nouveau jeudi prochain afin de rédiger une lettre qui sera envoyée au premier ministre Daniel Johnson et au ministre de l'environnement et de la Faune, M. Pierre Paradis.

Robinson en prison

Vancouver (PC) — Le député néo-démocrate Svend Robinson a été condamné hier à 14 jours de prison pour outrage au tribunal, après avoir participé à un barrage routier de protestation contre la coupe du bois à Clayoquot Sound, dans l'île de Vancouver, il y a un an.

En prononçant la sentence, le juge Wallace Oppal a déclaré qu'une peine de prison lui paraissait appropriée dans ce cas, bien que la durée de la sentence ne soit pas aussi significative que la détention elle-même.

M. Robinson a été escorté hors du tribunal pour commencer immédiatement à purger sa peine. Aussitôt, un groupe d'une cinquantaine de partisans lui adressaient une salve d'applaudissements.

Un militant de Greenpeace a estimé que le fait que des législateurs et des personnalités publiques comme Svend Robinson soient prêts à lutter pour Clayoquot Sound, et à en assumer les conséquences, sera utile et sensibilisera la population à cette cause.

Les malheurs du régiment aéroporté tourmentent la Défense nationale

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les crimes que plusieurs soldats du Régiment aéroporté du Canada ont commis en Somalie l'an dernier embarrassent toujours le Ministère de la Défense nationale.

La semaine dernière, le juge-avocat général de la Défense nationale a décidé d'en appeler du jugement d'une cour martiale d'acquitter l'ex-commandant du régiment, le lieutenant-colonel Carol Mathieu. Il estime notamment que le juge de la cour martiale a erré en rejetant certaines preuves. Mathieu a été accusé de négligence dans l'exercice de ses fonctions pour avoir dit à ses soldats qu'ils pouvaient tirer en direction des jambes des Somaliens qu'ils prenaient à piller le camp canadien à Belet Huen.

De plus, le même juge-avocat général a aussi déposé des appels dans le cas des sentences de trois soldats et officiers du régiment. La Défense nationale croit que les sentences «sont trop clémentes dans les circonstances.»

Les 750 soldats du Régiment aéroporté du Canada, basé à Petawawa, ont été déployés dans la ville de Belet Huen, en Somalie, de janvier à juillet 1993 dans le cadre d'une opération humanitaire américano-ontarienne. À la suite d'incidents entre Somaliens et soldats canadiens qui ont entraîné la mort de quatre Somaliens, la Défense nationale a ouvert une enquête et inculpé huit militaires, dont cinq ont subi un procès jusqu'à ce jour.

Sévèrement blâmé

Dans l'affaire du meurtre du jeune Shidane Arone, le 16 mars 1993, le soldat Elvin Kyle Brown a été condamné à cinq ans de prison et son collègue, le sergent Mark Adam Boland, à 90 jours. Le major Anthony Seward a été sévèrement blâmé alors que le colonel Mathieu et un autre soldat ont été acquittés. Un soldat a été déclaré inapte à subir son procès alors qu'un autre le subira en octobre.

Dans le cas d'un Somalien abattu le 4 mars 1993, le capitaine Michel Rainville doit passer devant une cour martiale en septembre.

Un porte-parole du ministère de la Défense nationale, le lieutenant de marine Al Wong, a souligné hier que les appels seront entendus devant une cour d'Appel



Le lieutenant-colonel Carol Mathieu, la main levée, lors d'une patrouille dans la ville somalienne de Belet Huen, en février 1993.

PHOTO JOCELYN COULON

composée uniquement de juges civils. Les cours martiales qui ont jugé ces soldats étaient composées de militaires.

Selon plusieurs militaires et experts des questions de défense, la décision du ministère de relancer le procès de certains soldats semble être le résultat de plusieurs motivations: aspects légaux, prise en compte de l'opinion publique et avenir du Régiment aéroporté du Canada.

Au Ministère de la Défense nationale, Al Wong, fait remarquer que les appels sont basés sur des points de droit et des sentences et non sur des motifs politiques ou autres. En effet, le juge-avocat estime que les sentences d'emprisonnement sont trop clémentes. Il réclame 10 ans d'emprisonnement pour le soldat Brown et, «au minimum», 18 mois pour le sergent Bowland.

Dans le cas du major Seward et du colonel Mathieu, le juge-avocat demande une révision du procès du major parce que le juge de la cour martiale «a mal informé les membres de la cour» sur une infraction alors que celui qui présidait le procès du colonel «a commis

un erreur dans ses explications du droit et qu'il a erré en déclarant inadmissibles certaines preuves.»

Les appels dans le cas de Seward et Mathieu ne précisent pas si la cour martiale devrait imposer des sentences d'emprisonnement. Dans le cas de Mathieu, le code pénal militaire recommande une condamnation maximum de deux ans moins un jour.

Martin Shadwick, spécialiste des questions militaires à l'Université York, de Toronto, souligne que la Défense nationale est embarrassée par tout l'affaire somalienne. Pour lui, l'opinion publique est troublée par les agissements de certains soldats et la légèreté de certaines sentences.

«Petits soldats»

«L'impression qui se dégage — elle est en partie fautive à mon avis — est que les petits soldats sont condamnés à la prison alors que les officiers reçoivent des peines légères ou sont acquittés», dit-il.

M. Shadwick ne pense pas que les appels logés la semaine dernière et les inquiétudes de l'opinion publique soient liés.

«Le ministère n'a pas de plan d'ensemble sur cette question, dit-il. Mais il est évident que la Défense nationale veut montrer qu'elle peut sévir contre ceux qui commettent des crimes à l'étran-

ger.»

Le Canada est le seul pays à avoir déferé devant des cours martiales des soldats qui ont participé à des missions de paix à l'étranger. En Somalie, des membres du contingent belge ont été accusés par des organisations humanitaires d'avoir tué des dizaines de Somaliens. Aucun soldat belge n'a été inculpé ou condamné.

M. Shadwick estime que les procès de membres du Régiment aéroporté remettent à l'ordre du jour un vieux débat sur la dissolution de cette unité d'élite.

«Depuis plusieurs années, certains militaires et experts pensent que ce régiment de parachutistes n'a plus sa raison d'être, dit-il. Les malheurs du Régiment — qui ont été causés par des soldats du 2e commando au détriment de la réputation des autres — pourraient bien servir de prétexte à son démantèlement.»

Le démantèlement du régiment pourrait être annoncé au début de l'an prochain lorsque la Défense nationale publiera son nouvel énoncé de politique générale.

LE DEVOIR

MONTREAL

Viva Fidel!

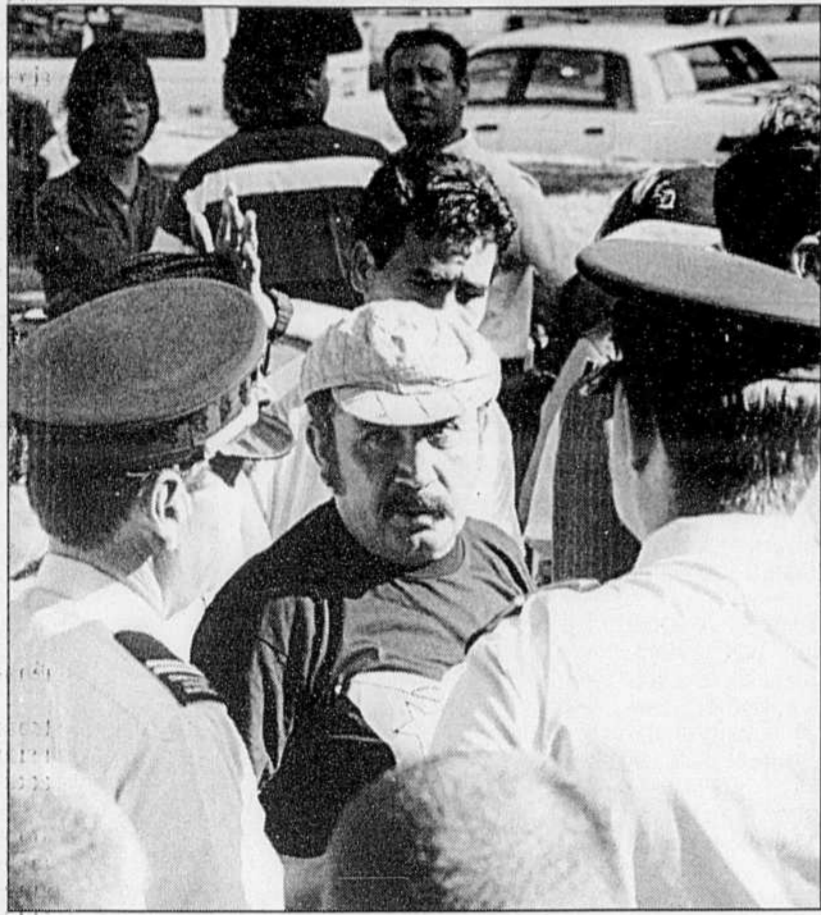


PHOTO JACQUES GRENIER

UNE MANIFESTATION contre l'embargo américain sur Cuba, qui dure depuis 1960, a donné lieu à des scènes disgracieuses entre Chiliens et Cubains, hier au Carré-Phillips. Les policiers ont demandé la dissolution de la manifestation. Les manifestants, une quinzaine de groupes populaires en majorité Sud-Américains, célébraient le 41ème anniversaire de l'attaque par les révolutionnaires cubains de la caserne Moncada, symbole de la dictature de Fulgencio Batista.

La pub horticole pousse bien

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La publicité horticole pousse à Montréal cet été. Depuis quelques semaines, des talus ont été fleuris et vendus comme des panneaux-reclame conventionnels aux abords des grandes voies routières.

Mais ce concept publicitaire tout végétal, s'il accroche l'attention des automobilistes par sa nouveauté, n'enthousiasme pas l'ensemble des clients. «Ce n'est pas à la hauteur des attentes de General Motors. Mais l'idée est extraordinaire. Tout le côté environnemental nous intéresse. Nous allons travailler en fonction de l'été prochain», commente Pierre Tessier de la firme Optimum qui représente GM.

GM voulait signaler l'arrivée de l'été par une publicité institutionnelle — «l'été signée Chevrolet» —, mais le fleurissement a été effectué deux semaines plus tard. «Le punch était dépassé», laisse tomber M. Tessier. De plus, le résultat final est difficilement lisible, du moins en passant rapidement en voiture. D'ailleurs, GM et Molson ont mis fin à leur contrat avec la société Eco-Ads,

conceptrice de cette publicité. Pour cette dernière, il s'agit d'une perte financière pouvant s'élever à 400 000\$.

La Ville de Montréal perd également quelques sous dans l'histoire puisqu'elle devait recevoir, à titre de locataire des quelque 50 sites disponibles, approximativement 10% de commission sur les ventes de publicité. Chaque talus coûte entre 3500\$ et 5000\$, ce qui comprend la création, la plantation et l'entretien.

«C'est un premier essai dans le marché montréalais. C'est en quelque sorte un test», explique Jacques Vasseur, relationniste chez Eco-Ads.

M. Vasseur souligne également qu'il y a eu du vandalisme qui a fait jaunir les plate-bandes.

«C'est une manœuvre de destruction professionnelle puisqu'on a contaminé la terre des talus avec un produit industriel de chlore. C'est une expérience assez désagréable», déplore-t-il.

M. Vasseur croit toujours à la publicité horticole qui, selon lui, est un véhicule particulièrement intéressant pour les entreprises qui veulent améliorer leur image écologique.

Moncef Guitouni se présente dans Marie-Victorin

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

C'est avec une aigreur à peine voilée contre la députée péquiste Cécile Vermette et l'administration municipale Doré que le président de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Moncef Guitouni, a présenté sa candidature aux élections, hier, dans le comté de Marie-Victorin. Du même coup, Guitouni annonçait ses couleurs souverainistes et sa volonté de «faire passer le Québec avant tout».

Souverainiste oui, mais pas indépendantiste. «On ne propose pas la séparation, mais bien la consolidation des Québécois, maître dans leur maison, ainsi qu'une structure de partenariat économique avec le Canada.

Dans le contexte de la globalisation, c'est une nécessité parce qu'il n'y a plus de frontières», estime Guitouni, ex-professeur et chercheur en psychosociologie âgé de 55 ans.

D'origine tunisienne, Moncef Guitouni est à l'origine du controversé contrat social de l'ADQ, qui obligerait les immigrants à «s'établir, vivre et prospérer en français au Québec» par voie d'engagement formel avec l'État. Dans une entrevue au *Devoir*, M. Guitouni avait même déclaré que le refus de signer ce contrat social pourrait ruiner les chances d'admission d'un immigrant. «Oui, je lui dirais que ce n'est pas sa place», avait-il dit.

C'est pourquoi la langue française est au cœur des préoccupations de Moncef Guitouni.

«Je défends l'unité autour du français, non pas comme langue unique, mais bien comme langue de rappor-

chement et de lien, parce que je défendrai aussi le droit au pluralisme des autres cultures», soutient-il. «Ça fait des années que j'essaie de promouvoir le Québec à travers le Canada et le monde entier. Le Québec a non seulement le droit d'exister, mais il mérite de continuer de croître et de prospérer», a enchaîné M. Guitouni.

Le président de l'ADQ est outré de la piètre santé du comté de Marie-Victorin. «Le comté présente 35 p. cent de chômeurs et d'assistés sociaux et presque 50 p. cent des jeunes n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires. Mme Cécile Vermette, députée du PQ, n'a rien fait pour la région», accuse-t-il.

La Ville de Montréal en a également pris pour son rhume. «On a pris le sud de la ville pour acquis sans tenir compte de la population. Cette ville est devenue un dortoir. On va bousculer la Ville de Montréal pour changer les choses s'il le faut», promet Guitouni, qui désire «éviter le ghettoïsme».

M. Guitouni suivra la ligne de pensée de l'ADQ qui propose un redressement de l'économie québécoise et un assainissement des finances publiques. «Nous travaillerons à développer l'investissement national. Investir au Québec, c'est investir de manière durable», croit-il.

«J'ai choisi de me présenter pour démontrer que tous les Québécois peuvent le faire et pour démontrer à ceux qui ne le croient pas que le Québec est une province accueillante. Le Québec n'est pas raciste ou xénophobe», conclut-il.

SPCA: la démission est contagieuse

JENNIFER ALLEYN
LE DEVOIR

La CSN s'est adressée au ministère du travail, le fin d'avant-midi hier, pour contester la décision du directeur général de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), M. Alex Wolf, de procéder au congédiement pour activités syndicales de Steven Monfette, le président des employés de cet organisme.

La démarche entamée en vertu des articles du Code québécois du travail, et plus précisément l'article 15, vise à obliger la SPCA à réintégrer le président du syndicat dans son emploi avec tous ses droits et privilèges.

La conseillère syndicale de la Fédération des employés des services publics de la CSN (FEESP-CSN) affectée à ce dossier, Marie-Christine Simoneau, a reçu par télécopieur, le 25 juillet à 23 heures, une lettre de M. Alex Wolf dans laquelle il l'informe qu'il a dû «mettre fin à son engagement», en parlant de Steven Monfette.

La conseillère a donc annoncé, par téléphone, hier avant-midi, à Steven Monfette qu'on le

congéait. «M. Monfette ne nous a pas donné le choix. De par ses activités syndicales, il rendait le travail de ses collègues impossible. La SPCA traverse actuellement une crise très difficile qui nous force à faire des sacrifices», a déclaré M. Wolf, au *Devoir* hier après-midi.

À l'emploi de la SPCA depuis quatre ans, Steven Monfette n'a jamais reçu d'avis disciplinaire durant toute cette période. Son dossier est vierge. M. Monfette, qui n'a pu être rejoint hier, est le 18ème employé à avoir été congédié depuis l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration le 31 mai dernier.

Problèmes énormes

Le directeur général de la SPCA estime que le conseil d'administration fait face à des problèmes énormes et qu'il est «arrivé à midi moins cinq». M. Wolf a ajouté que si la Société ne recevait pas d'aide financière très prochainement, la fermeture serait inévitable.

Soixante pour cent des chats et chiens qui résident actuellement à la SPCA sont malades. Le manque de personnel ne permet pas d'assurer les soins adéquats et les congédiements répétés ne

font qu'accroître la dégradation du service offert.

«Nous éprouvons déjà de la difficulté à payer les factures et pour survivre, il faudrait réduire 80% des effectifs», a déclaré M. Wolf.

«Nous avons besoin de volontaires disponibles pour venir nourrir les animaux le matin et le soir», a-t-il ajouté.

Avant hier, les vétérinaires Michel Pépin, Suzanne Bertrand et Ronald Beaulieu sont venus s'ajouter à la liste des démissionnaires qui, depuis quelques semaines, ne cesse de s'allonger.

S'opposant à l'orientation et à la gestion quotidienne de la SPCA plus de 20 personnes ont remis leur démission au directeur général ou bien ont été congédiées depuis.

Après les cinq membres du conseil d'administration qui ont rendu leur démission le 15 juin, la relationniste et la secrétaire du directeur général, ont suivi.

À la CSN on étudie également la possibilité de déposer d'autres plaintes contre M. Wolf. Ce dossier sera confié à son Service juridique.

La situation n'est guère mieux à la SPCA de Laval, où quatre vétérinaires ont démissionné hier par solidarité.

Concordia devra montrer patte blanche pour recouvrer sa crédibilité

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

L'Université Concordia devra montrer patte blanche pour recouvrer sa crédibilité et surtout, ses fonds de recherche, le Fonds pour la Formation de chercheurs et l'aide à la recherche, le Fonds FCAR, annonçant lundi qu'il suspendait ses subventions à l'institution tant et aussi longtemps qu'elle n'aurait pas fait la preuve que sa gestion des fonds publics est saine et contrôlée.

Le Fonds FCAR emboîte ainsi le pas au Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, qui a gelé les subventions à Concordia le jour même de la publication du Rapport de vérification juricomptable de la faculté de génie et d'informatique, le 15 juillet dernier. Ce rapport mettait en lumière des pratiques frauduleuses répandues chez certains chercheurs, qui détournaient à des fins personnelles des fonds publics de recherche.

Le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, un

organisme fédéral, a par ailleurs demandé à la GRC de faire officiellement enquête sur les détournements de fonds à Concordia. Le Fonds FCAR a quant à lui remis tout le dossier au Procureur général du Québec. «C'est maintenant hors de notre mandat», a dit hier Geneviève Tanguay, secrétaire générale du Fonds FCAR.

Récupérer les montants

L'organisme gèle donc ses subventions annuelles de deux millions\$ et tentera par ailleurs de récupérer les montants d'argent qui ont servi ces dernières années à d'autres fins que celles prévues initialement. «Le montant exact est difficile à évaluer, mais nous travaillons avec Concordia pour établir une entente à ce sujet, dit Mme Tanguay. Il est exclu que nous poursuivions l'Université en justice, nous allons procéder par accord mutuel.»

À Concordia, les porte-parole se disent las de toute cette histoire, estimant qu'ils ont déjà tout annoncé le jour de la publication du rapport juri-

comptable. «C'est toujours la même nouvelle, dit Ken Whittingham, des relations publiques. Il est tout à fait compréhensible que le Fonds FCAR suspende ses subventions tant qu'il n'aura pas la preuve de notre bonne gestion. Mais nous l'avons dit et le répétons: nous travaillons à assainir la gestion des finances et nous avons pris des mesures concrètes à cet effet depuis plusieurs mois.»

La nouvelle vice-rectrice associée aux finances de Concordia, Jocelyne Debonville, n'est entrée en fonction que la semaine dernière. «Il faut lui laisser le temps de mettre en place son programme d'assainissement», a ajouté Ken Whittingham. Geneviève Tanguay du Fonds FCAR a parlé avec Mme Debonville en début de semaine, et les deux sont sur la même longueur d'ondes. «Concordia fait de gros efforts pour refaire son image, dit Mme Tanguay. Et je crois qu'ils réussiront, au terme de leurs démarches actuelles, à devenir ce qu'ils veulent: un exemple pour les autres institutions universitaires.»

Embauche de personnel

Les agents de sécurité de l'Université de Montréal sont inquiets

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le syndicat des employés d'entretien de l'Université de Montréal se plaint de la décision de la direction des immeubles de l'université de donner les contrats de la sécurité couvrant les quarts de travail de nuit et de fin de semaine, à une compagnie de sous-traitance, dès le 1er août.

Le syndicat des agents de sécurité de l'Université de Montréal a par ailleurs exprimé en conférence de presse hier son inquiétude face à l'embauche de personnel relevant d'une agence privée sur le campus de l'université.

Selon le délégué syndical des agents de sécurité, qui sont affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec, via le syndicat canadien de la fonction publique, il n'est pas sûr que ces nouveaux employés soient aussi bien formés que ceux relevant directement de l'université.

La plupart de ces derniers ont déjà bénéficié d'une formation en techniques policières, ainsi qu'une formation spéciale pour s'adapter à la clientèle du campus.

Pour sa part, la direction des immeubles de l'Université de Montréal affirme que ces mesures ne feront qu'améliorer les services de sécurité offerts aux quelque 50 000 étudiants, puisque ceux-ci bénéficieront de six ou sept agents simultanément en poste durant les heures ouvrables plutôt que des trois actuellement en poste.

Elle ajoute également que 98% des candidats présentés par l'agence Select, à qui on a donné le contrat de sous-traitance, détenaient une formation de techniques

policières ou l'équivalent.

Par ailleurs, le décret gouvernemental régissant les agents de sécurité établit à 10,05\$ de l'heure le salaire moyen des agents de sécurité.

Pour leur part, les agents de sécurité qui relèvent directement de l'université gagnent présentement une moyenne de 15,70\$ de l'heure.

Réaménagements

Les agents de sécurité à l'embauche de l'université perdront également, par le biais de ce remaniement, plusieurs avantages reliés au temps supplémentaire, ou aux primes de fins de semaine.

Rappelons que ni l'école Polytechnique, ni celle des Hautes études commerciales ne sont soumises à ces réaménagements, puisqu'elles relèvent d'administrations à part.

«Avec des incidents comme ceux de la Polytechnique, et celui impliquant Valéry Fabrikant, à l'université Concordia, les gens sont très préoccupés de la sécurité sur les campus», ajoute Michel Charbonneau, chef de la division de la sécurité de l'université, expliquant de ce fait les réaménagements initiés par l'université.

Bon an mal an, les agents de sécurité de l'Université de Montréal rapporte de 500 à 600 événements relevant du code criminel.

Les seize agents déjà à l'embauche de l'université, et touchés par ces mesures, couvrent douze bâtiments du campus.

Ces événements vont du petit larcin aux agressions sexuelles.

De l'eau, encore de l'eau à Ville LaSalle

LE DEVOIR

Le programme d'infrastructures du gouvernement du Canada permettra la construction d'une piscine de 50 mètres à Ville LaSalle, d'un «bassin-plate» et de deux bassins pour enfants, le tout au coût de 10 millions\$.

Le tiers sera versé par Ottawa, le tiers par Québec et le dernier tiers par la municipalité.

Le «Centre aquatique municipal de LaSalle» sera érigé sur un terrain vague cédé par le Cégep André Laurendeau, en bordure du Parc la Verdandrye.

Cette annonce a été faite hier en présence du député de Marguerite Bourgeoise, Liza Frulla. Au niveau fédéral, le député de Lasalle-Emart est Paul Martin, le ministre des Fi-

nances.

Le directeur des communications de LaSalle, Gérard Laurence, explique que les bassins aquatiques sont admissibles «à la phase 4 du programme d'infrastructures» qui laisse les projets retenus à la discrétion des participants, à la condition qu'il y ait un impact communautaire.

Il n'y avait qu'une piscine à LaSalle pour une population de 74 000 personnes. En fait, la municipalité a été admissible en proposant un «centre aquatique régional», en l'occurrence pour LaSalle, Verdun et Ville Saint-Pierre.

Le maire Michel Leduc a aussi l'intention de constituer une fondation pour prendre possession du nouveau centre.

Deux nouveaux candidats avec Bourque

LE DEVOIR

Deux nouvelles figures viennent de se joindre au parti politique de Pierre Bourque, Vision Montréal. Il s'agit de Mirka Bozzato dans le district Loyola, représenté actuellement par la conseillère municipale du RCM, Sharon Leslie, ainsi que de Albert Sévigny qui tentera de se faire élire dans le district Décarie qu'occupe Sam Boskey de la Coalition démocratique de Montréal. La liste de candidats désignés par M. Bourque compte jusqu'à maintenant 39 personnes sur 51 districts à combler. Du côté du RCM, 32 candidats ont été élus par les militants pour faire la bataille électorale.



PHOTO ARCHIVES

Jérôme Choquette

Carrière Miron

Choquette préfère attendre

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Alors que Jérôme Choquette accuse l'administration du RCM d'avoir «causé l'échec de la politique de remplissage de la carrière Miron» par son inaction, l'aspirant-maire ne propose aucune solution de rechange, sinon que d'attendre.

«Nous ne sommes pas mûrs pour prendre une décision définitive. Il ne faut surtout pas attacher au dépotir Miron un caractère d'urgence qu'il n'a pas», a déclaré hier M. Choquette en conférence de presse.

Advenant son élection le 6 novembre prochain, Jérôme Choquette propose de reprendre les études concernant les technologies disponibles et les coûts qui y sont reliés. Cette analyse serait effectuée par une commission impartiale formée de scientifiques, d'environnementalistes, d'économistes et de comptables.

«Je ne remets pas pour autant en question les démarches entreprises par la Ville et la Rigdim (Régie inter-municipale de gestion des déchets de l'île de Montréal). Mais nous devrions faire nos devoirs au niveau de la CUM. Je lui donne d'ailleurs l'occasion de faire un pas en avant», affirme le chef du Parti des Montréalais.

Entre-temps, M. Choquette estime que l'enfouissement de matières organiques et putrescibles doit cesser au Centre de tri et d'élimination des déchets. Seuls les déchets de construction et les produits industriels et commerciaux pourraient être ensevelis. Du coup, M. Choquette considère que le compost, produit en grande quantité, pourrait servir à remplir le trou du dépotir plutôt que d'engrais.

Quant à la première catégorie de déchets, dont la décomposition entraîne l'émission de biogaz, le chef du Parti des Montréalais propose de les acheminer vers les sites d'enfouissement sanitaires des municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines, Lachenaie et Saint-Nicéphore. La philosophie qui sous-tend une telle suggestion ne se résume-t-elle pas à «tant qu'à polluer, polluons les banlieues»?

«Pas du tout», s'est défendu M. Choquette qui n'y voit qu'une mesure temporaire d'un an. «Il n'y a d'ailleurs aucun obstacle juridique pour le faire», ajoute-t-il. M. Choquette reconnaît toutefois que la solution qui serait soumise ne pourrait s'appliquer qu'après quelques années. Pour ce qui est de la récupération à grande échelle, préconisée par ses adversaires, MM. Doré et Bourque, Jérôme Choquette n'entend pas aller plus loin que ce qui a été instauré jusqu'à maintenant.

Cette prise de position de M. Choquette constitue le volet environnemental du programme de son parti politique.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les gros mots fusent entre Johnson et Parizeau

Le premier est qualifié de farceur, le second est traité de menteur

PIERRE O'NEILL
JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Veille de quelques jours seulement, la campagne électorale donne déjà lieu à des échanges de gros mots. Qualifié la veille de farceur par le chef du PQ, Daniel Johnson lui a retourné la pareille hier en l'accusant d'avoir tronqué les faits dans l'affaire Bombardier, ce qui revenait à le traiter de menteur.

En tournée sur la rive-sud de Montréal, le premier ministre a vivement réagi aux allégations de son adversaire péquiste, selon qui le gouvernement a bloqué une subvention pour la formation d'aérotechniciens. Brandissant une lettre très critique adressée par un administrateur de Bombardier-Canada au ministre de l'Éducation, M. Parizeau avait accusé lundi les libéraux d'avoir complètement abandonné la formation professionnelle.

Pour rejeter cette prétention, M. Johnson s'est entouré du directeur de l'École nationale d'aérotechnique de Saint-Hubert, Guy Ruelland, et du vice-président aux ressources humaines de Bombardier, M. Gilles Landry. «La demande n'a pu être rejetée le 12 juillet puisqu'elle n'était même pas parvenue à cette date. Elle est déjà à l'étude et l'analyse préliminaire est positive.

Les 15 nouveaux étudiants sont déjà retenus par Canadair. M. Parizeau a tronqué et ignoré les faits à sa convenance, comme d'habitude. Il est réduit à inventer des carences du gouvernement pour le dénoncer, en ayant recours à des insultes et des invectives.

M. Johnson n'était pas au bout de ses peines. Il lui a fallu répondre aux questions des journalistes sur la manchette du *Devoir*, révélant que le gouvernement a cédé le centre de ski de Mont Sainte-Anne pour une bouchée de pain à la famille libérale Desourdy. «Le gouvernement a fait une bonne affaire en s'en départissant pour 20 millions \$». La vente s'est faite sans perte pour le trésor public.

En début de journée, le premier ministre a rendu visite aux pensionnaires d'une résidence pour personnes âgées dans la municipalité de Richelieu.

Chez cette clientèle traditionnellement acquise au

PLQ, il a passé le test haut la main. Aidé de son épouse, il a charmé son auditoire.

En après-midi, il s'est rendu à un terrain de camping de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, dont les usagers avaient plutôt l'esprit de s'amuser que d'écouter le discours d'un politicien.

Laissant tomber le veston, le premier ministre y est allé d'une performance exceptionnelle. Mais l'exercice s'est avéré plus rude que chez les personnes âgées. Au sein de l'auditoire se trouvaient des travailleurs de la construction et des syndiqués de la fonction publique qui en avaient beaucoup à redire des lois du gouvernement libéral.

Puis, ce fut au tour des élites locales à s'emparer du micro, pour faire valoir qu'ils attendent toujours que le gouvernement remplisse ses promesses. Le maire de l'endroit a dénoncé la facture de 43 millions \$ que lui a refilée le gouvernement pour l'entretien des routes de sa municipalité. Un industriel de Rouville, propriétaire d'une usine d'abattage de poulets, a fait valoir que le manque d'eau potable freine l'agrandissement de son usine et l'empêche de créer de nouveaux emplois. Un pomiculteur a voulu savoir quand le gouvernement compenserait pour les vergers endommagés par la mauvaise température.

Désaveu

Bombardier a désavoué hier la lettre expédiée au ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, par son administrateur en ressources humaines, Guy Legault, à propos du programme de formation de la main-d'œuvre prévu à l'École nationale d'aérotechnique de Saint-Hubert.

La direction du groupe aéronautique de Bombardier a fait savoir dans une nouvelle lettre adressée au ministre de l'Éducation que l'administrateur principal du programme, Guy Legault, n'était pas autorisé à écrire «une telle lettre» au ministre de l'Éducation et qu'il «a outrepassé ses responsabilités en écrivant une telle lettre».

Le vice-président aux ressources humaines du groupe aéronautique de Bombardier, Gilles Landry, conclut

cette courte missive de la façon suivante: «La direction est en désaccord avec les affirmations que contiennent cette lettre». Lors d'une entrevue téléphonique, celui-ci a ajouté: «Les choses marchaient normalement, un peu lentement bien sûr. Mais ce n'est pas inhabituel. C'est une tempête dans un verre d'eau. L'auteur est un administrateur qui n'était pas autorisé à écrire une lettre aussi dramatique au nom de Bombardier.»

Le vice-président de Bombardier a été contacté hier matin et il s'est rendu à la conférence de presse du premier ministre Daniel Johnson à Saint-Hubert. Il a dit constater que celui-ci était hors de lui et il ne tient pas à commenter les propos du premier ministre mais seulement à situer le contexte de la lettre.

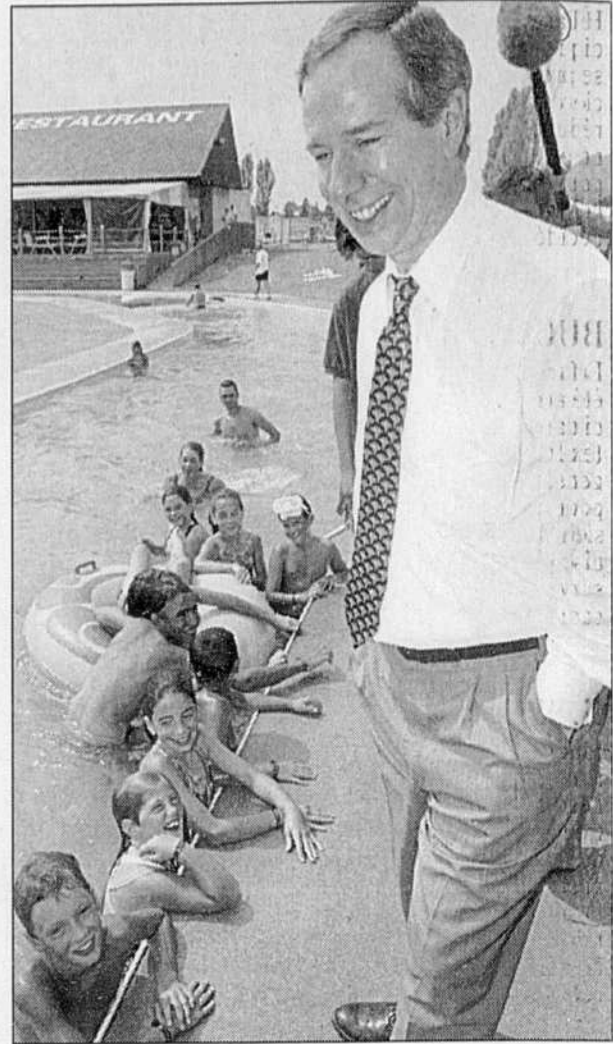
Au retour de ses vacances, l'auteur de la lettre controversée, Guy Legault, sera convoqué pour s'expliquer. Lorsqu'on demande au vice-président si cet administrateur sera congédié, M. Landry répond que ces choses-là ne se font pas en public. Il a l'intention de demander des explications sur ce qui s'est passé et il avisera ensuite.

Le vice-président dit comprendre que l'impatience peut expliquer qu'on veuille faire évoluer les choses plus rapidement.

L'administrateur négociait un programme de formation avec l'École nationale d'aérotechnique sur la conception d'aéronefs en vertu du programme Catia, un programme de conception en trois dimensions par ordinateur.

«C'est un programme qu'on utilise chez Canadair et qu'on voulait développer chez les jeunes finissants». Il débutera effectivement en septembre avec 20 étudiants «d'une première cohorte». L'École nationale d'aérotechnique est liée au Cégep Édouard Montpetit. Les cours commenceront en septembre.

Lorsqu'on demande au vice-président Landry si les choses ont soudainement débouqué hier matin, il répond seulement que les entrevues des candidats avaient commencé le mois dernier. Le processus était lent mais il suivait son cours. «La personne qui a émis un commentaire n'y était pas autorisée», insiste-t-il.



Daniel Johnson dans un terrain de camping, hier à Saint-Hubert.

Programmes à frais partagés

Le Québec ne pourrait se retirer «d'un coup»

«Si on veut échapper au fédéral, on le fait à nos frais»

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Tant qu'un référendum n'aura pas eu lieu, un gouvernement péquiste ne pourra se retirer de programmes à frais partagés avec le fédéral sans causer des torts financiers importants à la province.

C'est du moins l'opinion exprimée par plusieurs constitutionnalistes interrogés par *Le Devoir* sur les déclarations faites par le chef péquiste Jacques Parizeau concernant ses intentions en cas de bisbille fédérale-provinciale.

Dès le début de la campagne électorale, M. Parizeau a en effet déclaré qu'il ne participerait pas aux discussions du ministre Axworthy sur la réforme des programmes sociaux et qu'il pourrait se retirer de certains programmes à frais partagés si le fédéral mettait de la pression et cherchait la pagaille.

A ce titre, M. Parizeau a dit que le Québec ferait tout simplement comme le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage. Ce dernier, a dit M. Parizeau, s'est retiré «d'un coup» en 1964 de 29 programmes conjoints fédéraux-provinciaux, créant la Régie des rentes et la Caisse de dépôt

et placement.

Mais selon tous les constitutionnalistes interrogés, le retrait du Québec d'ententes administratives ne pourrait se faire sans anicroches, surtout dans le contexte politique actuel.

«Déclaration malhabile»

«C'est une déclaration malhabile de laisser entendre cela. Québec peut se retirer d'une entente dès qu'elle échoit, mais les transferts d'argent ne se feront pas à moins d'une entente avec le fédéral. Si on veut échapper au fédéral, on le fait à nos frais», soutient le constitutionnaliste de l'Université de Montréal, M. Stéphane Dion.

Quand Jean Lesage a procédé au retrait de douze programmes conjoints le 11 septembre 1964, après que le premier ministre du Canada de l'époque, M. Lester B. Pearson, ait présenté aux Communes une loi permettant ce type de retrait aux provinces.

«À cette époque, la situation était différente. Ça s'est fait dans l'esprit très souple de M. Pearson. Le contexte est différent aujourd'hui», croit pour sa part M. Henri Brun, professeur de droit constitutionnel à

l'Université Laval.

Il existe des centaines d'ententes fédérale-provinciale dont les plus importantes prévoient des transferts d'argent et de points d'impôts à l'endroit des provinces. «Chaque entente est un cas d'espèce. Mais dans celles où le Québec reçoit des argent du fédéral qu'il administre lui-même, la province ne peut se retirer sans risquer des conséquences monétaires importantes», affirme pour sa part le sénateur, et constitutionnaliste, Gérard Beaudoin.

«Et quand les ententes tombent, ce sont les pouvoirs impartis au fédéral ou aux provinces par la Constitution qui prennent le dessus», ajoute ce dernier.

La situation s'est d'ailleurs déjà produite lorsque le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, avait refusé que le fédéral s'ingère dans l'enseignement universitaire au Québec. Le gouvernement fédéral avait alors coupé les fonds aux universités québécoises jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement prenne le pouvoir à l'Assemblée nationale et renoue les liens avec Ottawa.

Tant que le Québec sera dans un système fédéral, il peut difficilement tourner le dos à Ottawa sans risquer

de pénaliser la collectivité au plan des impôts, croit le professeur Brun. «Qu'on n'aime ou pas le fédéralisme, on ne peut faire grand-chose tant qu'on y sera. Il n'y a pas vraiment de solutions médianes», ajoute-t-il.

La situation serait tout à fait différente dès le moment où le Québec obtiendrait un statut souverain lui donnant à ce moment la pleine capacité de taxer et de prélever des impôts. Mais durant la période transitoire, peu d'avenues s'offriraient à un gouvernement provincial en cas de bisbille avec le fédéral, sinon que de ne pas participer aux négociations pour des ententes futures.

De son côté, le professeur Guy Tremblay, constitutionnaliste à l'Université Laval, croit toutefois qu'il serait difficile politiquement pour le fédéral de couper les vivres au Québec, tout en continuant à offrir les mêmes programmes aux contribuables du reste du Canada. «Pour le fédéral, la pression serait forte. Cela pourrait être difficile à défendre. Et si cette situation durait longtemps, le fédéral pourrait devoir verser des compensations aux contribuables du Québec», affirme ce dernier.

Assemblées d'investissement dans Mercier

Les querelles intestines semblent réglées

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Mercier, comté damné. Sur un fond de querelles intestines survenues lors de l'assemblée d'investissement, la candidate officielle des libéraux Alda Viero a sonné le coup d'envoi de sa campagne électorale hier. Au même moment, le péquiste Robert Perreault annonçait sa candidature à la deuxième assemblée d'investissement du Parti québécois, reprise en raison de graves irrégularités.

Péquistes et libéraux de Mercier ont été ébranlés depuis le début de la campagne électorale.

À la suite de la défaite de Robert Perreault par 13 voix aux mains de Giuseppe Sciortino le 20 juin dernier, l'exécutif national du Parti québécois (PQ) a décidé de reprendre l'assemblée d'investissement le 7 août prochain, évoquant pas moins de 17 irrégularités survenues lors de la première convention.

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a également été confronté à un problème de transparence au lendemain de la convention du 20 avril.

Selon des membres de l'exécutif de l'Association libérale de Mercier, des militants venant de l'extérieur et ayant fourni de fausses adresses avaient voté lors de l'assemblée d'investissement remportée par Alda Viero avec une majorité de dix voix.

Le PLQ a tout de même maintenu la validité de l'élection de Mme Viero et hier en conférence de presse, celle-ci affirmait que la hache de guerre était enterrée.

Les militants qui s'opposaient à sa candidature se sont finalement ralliés derrière Mme Viero et ils ont même endossé son bulletin de candidature, déclarait-elle. Pourtant, il n'y avait pas l'ombre d'un seul militant dissident à la grande réconciliation familiale ratée du 1308 Mont-Royal.

Mme Viero a tout de même fait le point sur les événements qui ont semé le schisme au sein des troupes libérales de Mercier.

«Ce sont des choses qui arrivent dans toute bonne famille. Il y a des gens qui ne savent pas perdre et certaines personnes ont voulu se faire un peu de publicité, inspirés par ce qui est arrivé au PQ», a-t-elle déclaré.

Interrogée sur les supposés militants venus de l'extérieur pour voter à l'assemblée d'investissement, Mme Viero a pris les accusations avec un grain de sel. «Nous avons loué des autobus d'une compagnie située à Laval. C'était pour les personnes âgées du comté et seul le chauffeur venait de Laval, mais il n'a pas voté.»

«Ma conscience est en paix. Le soir même de la convention, des avocats ont vérifié s'il y avait contestation. On a prouvé qu'il n'y avait pas. Chaque personne qui s'est présentée avait des papiers d'identification et on n'a trouvé aucune irrégularité», a-t-elle enchaîné.

Du côté des péquistes, la partie n'est toujours pas jouée et Robert Perreault est sorti de sa toute récente retraite politique pour se présenter une seconde fois à l'assemblée d'investissement du PQ dans Mercier. «Je le fais d'abord pour per-

mettre aux militants de Mercier d'avoir la possibilité de faire un choix démocratique, de choisir eux-mêmes leur candidat, de le faire sans bavures, ni marchandage de coulisses, ni pressions extérieures au comté», a déclaré Perreault par voie de communiqué.

Que fait le voisin?

Pour sa part, Alda Viero entend bien mettre un terme à la domination du Parti québécois dans le comté de Mercier, mais elle avoue se soucier guère de ce qui se passe chez l'adversaire. «Je suis une personne qui ne s'occupe pas beaucoup de ce que fait le voisin. Je voudrais faire une campagne propre, sans m'occuper d'eux-autres (le PQ) et je souhaite que le meilleur gagne.»

Chose certaine, Alda Viero est résolument opposée à la souveraineté du Québec qu'elle s'est employée à démolir à grand coup de menaces. «Si on se sépare, il y aura 10 ans ou 20 ans d'instabilité. On n'est pas prêts à parler de ces choses là. Il faut encore éduquer la population québécoise, comme on apprend à un enfant les dangers de la vie.»

L'Action démocratique du Québec (ADQ) entend capitaliser sur la bisbille survenue dans Mercier, pour monter que le PQ et le PLQ manquent de sérieux.

«Je crois et je dis aux citoyens de Mercier que les deux vieux partis ne sont plus à l'écoute de la population. C'est une éclatante démonstration qui nous prouve qu'il y a un manque de transparence et cela peut nous avantager», estime Jean-Luc Deveaux, candidat de l'ADQ dans Mercier.

Une lettre qui plaît au chef du PQ

Saint-Gédéon (PC) — La réaction spontanée du premier ministre Daniel Johnson à l'information voulant que Bombardier-Canada ait éprouvé, depuis 1991, toutes les difficultés du monde à faire accepter par le gouvernement un programme de formation en aéronautique a bien amusé le chef du Parti québécois Jacques Parizeau qui se rejouit d'avoir placé, si tôt dans la campagne, ses adversaires sur la défensive.

«M. Johnson s'est précipité à l'École nationale de l'aérotechnique ce matin (hier) pour dire que la lettre d'un cadre supérieur de Bombardier n'était pas vraie, a ironisé M. Parizeau, que c'était un pétard mouillé. Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter. Sauf que d'avoir un sourire en coin.»

La lettre envoyée au ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, le 12 juillet 1994 est signée par le directeur des Ressources humaines de Bombardier-Canada, M. Guy R. Legault, et rappelle toutes les difficultés éprouvées par cette importante entreprise pour trouver au Québec une main-d'œuvre spécialisée en aéronautique.

Le signataire de cette lettre, dont des copies conformes ont été envoyées en même temps au premier ministre, à Normand Cherry, ministre des Transports et Serge Marcil, ministre de l'Emploi, va jusqu'à soumettre que le retard du gouvernement à financer la formation «signifie refuser à nos jeunes diplômés l'accès à des emplois de haute technologie, forcer notre entreprise à re-

cruter des techniciens à l'extérieur de la province et, par conséquent, priver le gouvernement de revenus appréciables».

«Si c'est à ce point faux, a soutenu M. Parizeau, pourquoi M. Johnson était-il à l'école à 8h30 ce matin (hier). D'autre part, le premier nom sur la liste des copies conformes, c'est le sien. Il a ça depuis le 12 juillet. Comment se fait-il qu'il ne s'est réveillé que ce matin (hier)?»

Grand rire

«Imaginez, toutes ces tergiversations pour la première phase d'un programme évaluée à 45 000\$, ils en sont là les pauvres, je n'ai pas besoin de vous dire que je maintiens tout ce que j'ai dit, ce sont des farceurs», a-t-il poursuivi.

En fin d'après-midi, hier, le vice-président Ressources humaines, du Groupe Aéronautique Américain du Nord de Bombardier inc., Gilles Landry, a tenté d'amenuiser les effets de la lettre de son subalterne en émettant un communiqué dans lequel il a précisé que «l'employé en question n'avait pas préalablement été autorisé par ses supérieurs à écrire une telle lettre, a outrepassé ses responsabilités et que la Direction est en désaccord avec les affirmations que contiennent cette lettre».

M. Parizeau a quand même ajouté qu'il avait l'intention de continuer à signaler au premier ministre ce genre de chose.

«Parce que c'est clair que j'ai de l'influence sur lui», a-t-il laissé tomber dans un grand rire.

Chrétien reste silencieux

Trois-Rivières (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, a quitté la région de la Mauricie où il séjournerait depuis jeudi dernier sans commenter le déclenchement des élections au Québec.

M. Chrétien est parti de son chalet du lac des Piles, hier matin, pour prendre la direction d'Ottawa.

Mme Denise Tremblay, adjointe spéciale du premier ministre à son bureau de comté de Shawinigan, a indiqué qu'elle ignorait quel était son horaire des prochains jours. Elle a toutefois mentionné qu'il se rendrait aux Jeux du Commonwealth qui auront lieu du 13 au 22 août.

Mme Tremblay n'a pu dire avec certitude quand M. Chrétien reviendra dans la région mais elle a fait savoir qu'il était possible qu'il se rende participer au tournoi de golf annuel de son frère, le Dr Michel Chrétien, lundi prochain.

Le député-premier ministre de Saint-Maurice n'a pas rencontré la presse régionale durant son séjour en Mauricie.

Il s'était même abstenu de tout commentaire vis-à-vis des journalistes venus l'accueillir à l'aéroport

de Trois-Rivières, la semaine dernière, au moment de son arrivée.

Selon Mme Tremblay, le premier ministre s'était rendu en Mauricie d'abord pour se détendre, et il s'est vraiment reposé.

Il en a profité pour se promener un peu partout dans le comté et pour rencontrer des citoyens, sans être suivi par la horde habituelle de journalistes, photographes et caméramen qui l'accompagnent inévitablement dans toutes ses sorties publiques.

«Il a fait ce qu'il fait d'habitude, a dit Mme Tremblay. Il est allé chercher ses journaux, il a joué au golf, il est allé au centre commercial et il pouvait aller chez «Sauvageau» (la tabagie-restaurant qui est un véritable institution à Shawinigan) pour prendre son café et parler avec les gens. Je pense qu'il a beaucoup apprécié son séjour dans la région.»

L'adjointe spéciale du premier ministre a ajouté que le lac des Piles était un endroit que M. Chrétien aime beaucoup parce que, quand il est à son chalet, il peut vraiment se détendre.

«Son été se passe très bien», a-t-elle conclu.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

WHITEWATER SOUS EXAMEN

Washington (AFP) — La Maison-Blanche a commencé hier à s'expliquer devant une commission du Congrès sur l'un des aspects de l'affaire Whitewater, qui porte sur l'honnêteté, ou à tout le moins la moralité, de certains agissements du président Bill Clinton et de son épouse Hillary avant leur arrivée au pouvoir. Le conseiller juridique de la présidence, Lloyd Cutler, a été le premier à se présenter devant la commission des Affaires et financières de la Chambre des représentants pour essayer de réduire à néant les accusations de l'opposition républicaine en affirmant qu'aucune loi n'avait été violée et que le pouvoir n'avait rien à cacher. Au grand soulagement de la Maison-Blanche, les trois grands réseaux télévisés ont décidé de ne pas retransmettre les auditions.

BUCHENWALD: ARRESTATIONS

Erfurt (AFP) — Sept néonazis, âgés de 16 à 28 ans, ont été arrêtés hier à la suite des exactions commises samedi dans l'ancien camp de concentration de Buchenwald (ex-RDA), a annoncé le parquet d'Erfurt. Les sept jeunes gens, tous originaires d'Erfurt (ex-RDA), ont été inculpés pour atteinte à l'ordre public et menaces corporelles. Plusieurs policiers vont faire également l'objet de sanctions disciplinaires à la suite de négligences commises dans la surveillance du groupe de 22 néonazis qui ont profané le camp, a en outre annoncé la police d'Erfurt.

IL NEIGE EN AFRIQUE DU SUD

Johannesburg (Reuters) — Alors que l'Europe transpire, il neige dans certaines régions d'Afrique du Sud et du Lesotho. Des chutes de neige record ont été enregistrées dans des régions montagneuses de ces deux pays de l'hémisphère sud. Plusieurs vols au départ de Johannesburg ont été retardés en raison de la glace qui s'était formée sur les ailes des appareils. Le nord-est du Lesotho et la capitale, Maseru, sont recouverts d'une couche de neige qui atteint 50 centimètres. On n'avait pas vu cela depuis 20 ans.

GOUVERNEMENT GAMBIEN

Banjul (Reuters) — Le nouveau numéro un gambien, le lieutenant Yahya Jammeh, a présenté hier un gouvernement composé à égalité de militaires et de civils, la plupart de ces derniers venant de la haute fonction publique dans l'administration du président déchu Sir Dawda Jawara. Selon un communiqué officiel, le lieutenant Jammeh est nommé président. Quatre autres lieutenants ayant mené le coup d'État de samedi prennent des postes clés du nouveau gouvernement. Sana Sabally devient vice-président, Edward Singhateh ministre de la Défense, Saïdibou Hydrata ministre de l'Intérieur et Yankuba Touray ministre des Collectivités locales.

COMBATS DE RUE À LAGOS

Lagos (AFP) — Des combats de rues au couteau et à la machette entre commerçants ont fait hier matin plusieurs blessés dans le centre commercial de Lagos, selon des témoins des affrontements. Les accrochages ont commencé quand des commerçants ont refusé d'obtempérer à l'ordre de grève de leur syndicat. Ils ont été attaqués aussitôt par des grévistes. La police est intervenue pour rétablir l'ordre. Des pillages ont commencé peu après dans le centre commercial de la ville et, selon des témoins, les commerces de l'immeuble «Eleganza plaza» ont été sérieusement touchés.

RWANDA: KAGAME VEUT RASSURER

(AFP et Reuters) — Le vice-président et ministre de la Défense rwandais, le général Paul Kagame, a lancé hier à Kigali un nouvel appel au retour de tous les Rwandais réfugiés à l'étranger. M. Kagame, l'homme fort du nouveau régime, a déclaré que les réfugiés «n'ont rien à craindre de la part du gouvernement». Par ailleurs, des soldats américains devraient se rendre à Kigali «dans quelques jours» pour y établir une «base logistique» et «si nécessaire, une unité de protection», a indiqué hier à Washington le général américain John Sheehan. A Goma, un officier américain a indiqué qu'un millier de soldats américains devraient rejoindre le Rwanda.

Accord à Moscou

Les Russes se retireront d'Estonie

Moscou (AFP) — Les présidents russe Boris Eltsine et estonien Lennart Meri ont conclu hier à Moscou un accord sur le retrait des troupes russes d'Estonie avant le 31 août prochain, a annoncé M. Eltsine, cité par l'agence ITAR-TASS.

Les deux hommes ont «signé un accord sur les droits des militaires russes en retraite, qui seront égaux à ceux des citoyens estoniens, ainsi qu'un traité selon lequel les troupes russes seront retirées du territoire estonien avant le 31 août», a déclaré le président russe, sans autre précision.

M. Eltsine a qualifié les négociations avec son homologue estonien «d'assez difficiles».

Les deux présidents se sont réunis hier après l'échec la semaine dernière de négociations entre les vice-ministres des Affaires étrangères des deux pays à Helsinki sur le retrait des quelque 2500 militaires russes toujours stationnés en Estonie.

Moscou avait récemment remis en cause la date du 31 août initialement prévue pour ce retrait, exigeant des garanties pour la minorité russe d'Estonie, et notamment les quelque 10 000 retraités de l'ex-Armée rouge soviétique installés dans le pays.

L'Estonie refusait d'accorder un droit de résidence automatique à ces retraités, qualifiés par Tallinn «d'anciens occupants».

La Russie s'était engagée à retirer ses troupes des trois républiques baltes avant le 31 août 1994, mais n'avait jamais conclu avec Tallinn d'accord définitif pour conclure les modalités de ce retrait.

Les dernières troupes russes ont quitté la Lituanie le 31 août 1993 et Moscou a conclu avec Riga un accord sur le retrait des 5000 soldats russes présents en Lettonie avant la fin août de cette année.

La Lettonie s'est engagée lors de la signature à la fin du mois d'avril de l'accord de retrait des forces russes à accorder des garanties sociales sur lequel 22 000 militaires russes en retraite installés sur son sol.

Au lendemain de l'accord israélo-jordanien

Solennité à Washington, grogne à Damas et à Gaza

Au lendemain de la réconciliation officielle entre Israël et la Jordanie, la solennité a régné hier à Washington, alors que le roi Hussein de Jordanie et le premier ministre Yitzhak Rabin d'Israël se sont adressés aux représentants et sénateurs réunis pour célébrer cette réconciliation. Mais à Damas, la Syrie a affirmé que des accords de paix séparés ne pouvaient conduire à un règlement global des problèmes du Proche-Orient.

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Le roi Hussein de Jordanie et le premier ministre israélien Yitzhak Rabin, au lendemain de leur poignée de main historique, ont souligné hier qu'il restait encore beaucoup à faire pour assurer la paix au Proche-Orient.

Dans un discours devant les deux chambres du Congrès américain, le roi Hussein a noté qu'une aide financière internationale contribuerait à consolider la paix entre son pays et Israël.

«Si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons tous recevoir la possibilité et les moyens de jouer notre rôle dans ce défi historique», a-t-il dit dans son discours.

«Arabes et Juifs ont subi d'amères épreuves et tribulations au cours de leur voyage dans l'Histoire. Décidons de mettre fin pour toujours à ces souffrances», a ajouté le roi Hussein.

«Nous avons été de grands ennemis, nous pouvons devenir de bons voisins», lui a répondu en écho M. Rabin.

Ces promesses de paix ont déclenché à chaque fois une ovation des parlementaires debouts, tandis que le roi avait visiblement du mal à contenir son émotion.

Dans un discours lyrique et sombre, M. Rabin a cependant averti que cette «bataille pour la paix, une bataille sans morts ni blessés» serait longue.

Les négociations sur un traité de paix qui vont commencer entre Amman et Israël «ne seront pas faciles», a-t-il dit. Il faudra abattre des «murs d'hostilité» et résoudre des «problèmes pratiques».

A Damas cependant, le ton était moins solennel. Dans son édition d'hier, le quotidien officiel Tichrine affirme que si les Arabes s'unissent pour faire la paix avec Israël, ils seront en mesure d'obtenir des concessions plus importantes de la part de l'Etat hébreu.

«Adopter des solutions séparées quelles qu'en soient les justifications affaiblit et oblige à se soumettre aux conditions d'Israël», ajoute-t-il.

Le journal ne fait cependant aucune référence directe au document signé lundi par

le roi Hussein et le premier ministre israélien Yitzhak Rabin. Mais il souligne que Damas souhaite une coordination entre les Etats arabes et l'OLP en vue d'une «solution globale».

La Ligue arabe a estimé pour sa part que l'accord israélo-jordanien était un pas sur la voie d'une solution juste et globale.

L'Egypte, avocate de la paix même au détriment de l'unité arabe, s'est bien évidemment félicité du rapprochement entre Israël et la Jordanie, tout en s'efforçant de ménager les susceptibilités syriennes.

«C'est un pas vers le retour de la Jordanie dans ses droits. C'est une chose que nous et les autres pays arabes ne pouvons que soutenir», a déclaré le ministre des Affaires étrangères Amr Moussa. Mais il a ajouté: «Sans progrès du côté syrien et aussi du côté libanais, on ne peut pas parler de paix globale.»

Quant aux Palestiniens, qui s'étaient montrés plutôt favorables à l'accord lors des étapes préparatoires, ils ont adopté hier une attitude plus dure, en attaquant le fait qu'Israël s'engage à accorder la priorité à la Jordanie dans la garde des lieux saints de Jérusalem-Est.

«Le gouvernement israélien n'a pas le droit d'accorder aucun rôle ou de prendre un engagement sur Jérusalem», étant donné qu'il est une puissance d'occupation, a déclaré à l'agence Wafa à Gaza une «source palestinienne autorisée».

Moi, Dibadirigwa, cinq ans, sans mère, rescapé dans une fosse commune...

Goma (Reuters) — Des soldats français qui enterraient dans une fosse commune des centaines de cadavres de victimes du choléra, à la frontière du Rwanda, ont eu un mouvement d'hésitation devant le corps d'un enfant de cinq ans. Il n'était pas mort, mais trop faible pour pleurer.

Le visage recouvert d'un masque et les mains gantées de caoutchouc, les militaires ont aussitôt sorti de la fosse le petit garçon au corps très amaigri.

«Je n'arrive pas à le croire. Cela dépasse l'imagination», a dit un soldat, les yeux agrandis par l'horreur.

À quelques minutes près, il aurait été trop tard. Un bulldozer est venu recouvrir les cadavres de terre.

Un infirmière française a emmené le petit corps nu et déshydraté à l'écart sur l'herbe pour tenter de le ranimer en le faisant boire.

L'enfant a ouvert des yeux étonnés. Mais il a été incapable d'avaler les antibiotiques que tentait de lui donner l'infirmière et a commencé à pleurer doucement.

Aux fossoyeurs rwandais qui lui demandaient son nom, il a répondu qu'il s'appelait Dibadirigwa, qu'il avait cinq ans et qu'il avait perdu sa mère.

Sans doute épuisé après des jours de marche, il s'est probablement effondré au bord d'une route où il a été ramassé pour mort.

Le sort du petit Dibadirigwa reste en suspens. Les militaires français l'ont enveloppé dans un sac en plastique et allongé à l'arrière d'une jeep entre des caisses de munitions pour le conduire vers leur hôpital militaire sur l'aéroport de Goma.

Environ 3000 personnes meurent chaque jour dans les camps des environs de Goma et il est souvent difficile de faire la différence entre les cadavres et les malades, qui attendent la mort au milieu des corps.

Les attentats antisémites en Argentine et en Angleterre

Bombe à l'ambassade d'Israël à Londres

«C'est le retour du terrorisme proche-oriental», dit la police

Londres (Reuters) — La police a annoncé qu'elle recherchait une femme d'âge moyen et d'aspect méditerranéen qui a garé hier devant l'ambassade d'Israël à Londres une voiture piégée dont l'explosion a fait 13 blessés.

«Etant donné l'apparence de la femme et l'emplacement de l'ambassade d'Israël, il semble s'agir d'un retour du terrorisme proche-oriental dans les rues de Londres», a déclaré lors d'une conférence de presse le commandant de police David Tucker,

chef de la section anti-terrorisme de Scotland Yard.

Il a donné une description détaillée de la femme, une personne bien mise qui, a-t-il dit, a éveillé les soupçons d'agents de sécurité lorsqu'elle a garé son Audi grise près de l'ambassade, dans le quartier de Kensington.

La femme s'éloignait lorsque la voiture, dotée de fausses plaques minéralogiques, a explosé.

Tucker a indiqué que le coffre contenait

entre 20 et 30 kilos d'explosifs très puissants.

La déflagration a fait d'importants dégâts matériels mais les blessés ne sont pas grièvement atteints. Un policier et un agent de sécurité israélien ne se trouvaient pourtant qu'à quelques mètres de là.

A Washington, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a déclaré que le monde devrait prendre conscience du danger posé par «des mouvements islamistes extrémistes».

Buenos Aires: la police a une piste, Israël accuse l'Iran

Buenos Aires (Reuters) — La police argentine a interpellé le propriétaire de la camionnette de livraison qui aurait servi lors de l'attentat à la bombe contre les locaux de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA) à Buenos Aires, a annoncé hier le président argentin Carlos Menem.

Les sauveteurs ont retiré lundi 27 cadavres des décombes des locaux de l'association, ce qui porte à 96 morts le bilan de l'attentat du 18 juillet.

Les responsables de la communauté juive, qui disposent d'une liste des personnes disparues depuis l'attentat, estiment que le bilan définitif pourrait dépasser les 100 morts.

«(L'enquête) avance rapidement», a déclaré Menem lors d'un entretien à la radio. «Nous avons de bonnes pistes», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, aux Nations unies, le représentant d'Israël Gad Yaacobi a déclaré hier que l'enquête sur l'attentat mettait en cause

la république islamique d'Iran.

«Bien que l'Iran n'ait jamais publiquement revendiqué les attentats terroristes contre le bâtiment de l'AMIA et contre l'ambassade israélienne à Buenos Aires, les enquêtes dans les deux cas désignent nettement une implication iranienne», a-t-il dit dans des lettres au secrétaire général Boutros Boutros-Ghali et au Conseil de sécurité.

L'Iran a rejeté toute implication dans l'attentat contre l'AMIA.

À Rio de Janeiro

Le crime organisé attaque les classes moyennes

Rio de Janeiro (Reuters) — Le crime organisé à Rio s'en prend de plus en plus aux classes moyennes, créant un sentiment d'insécurité dans les quartiers résidentiels.

Les responsables de la ville se targuent d'avoir réduit la criminalité — il n'y a «plus que» 20 personnes abattues chaque jour, soit moins qu'à Washington —, mais la police note que les classes moyennes ne sont plus, comme par le passé, épargnées par les tueurs.

«Le crime est, de nos jours, plus affaire de qualité que de quantité», souligne un porte-parole de la police militaire, qui a constaté une augmentation des attaques dans les quartiers sud de Rio.

«Les classes aisées, qui n'étaient jamais touchées, commencent à l'être», ajoute-t-il. Et commencent à paniquer. On a ainsi

pu assister dernièrement à une étrange scène dans un tunnel de la ville obstrué par un embouteillage.

Persuadés qu'ils avaient à faire à un guet-apens particulièrement bien organisé, une demi-douzaine d'automobilistes ont préféré continuer à pied. Ou encore affronter la circulation en sens inverse en rebrousant chemin sur la voie expresse.

«Rio n'est pas New York ou Washington. Là-bas au moins vous savez où vous ne devez pas vous aventurer pour éviter tout problème. Ici, il n'y a pas de ligne de démarcation», explique Emilio Enrique Della-soppa, politologue.

Résultat: le sud de Rio se retranche derrière ses grillages, se met aux arts martiaux, et s'arme jusqu'aux dents. Selon un armurier, environ 60% des classes aisées

et moyennes de la ville possèdent une arme à feu.

La police militaire a lancé une opération baptisée «Contrôler la panique», et a déployé 800 hommes supplémentaires dans les rues.

Une peur profondément ancrée

«La peur de la violence est profondément ancrée. Elle a changé les modes de vie», constate Gilberto Velho.

L'anthropologue raconte qu'il y a trois ans, un de ses amis a été tué au volant de sa voiture par un voleur, devant l'opéra de Rio. Depuis, ses amis ne vont au spectacle qu'en convoi. Et encore se munissent-ils d'armes.

Un psychiatre, Erikson Furtado, explique qu'il a observé une augmentation des cas de traumatismes liés à la violence. Paranoïa, insomnie, anxiété chronique frappent de plus en plus les écoliers issus des classes moyennes.

Rappeler les Casques bleus de Yougoslavie?

La suggestion de Boutros-Ghali très mal reçue

Sarajevo (Reuters) — La suggestion du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali de rappeler les Casques bleus de l'ex-Yougoslavie a été mal accueillie hier tant par les membres du Conseil de sécurité, notamment la Russie, que par le gouvernement bosnien.

«Cela est très surprenant car, dans un sens, cela nuit aux décisions du groupe de contact», a déclaré à la presse le premier ministre bosnien Haris Silajdzic à Sarajevo.

«Je ne comprends pas pourquoi Boutros Boutros-Ghali souhaite un retrait. Cela équivaut à dire que le groupe de contact ne doit pas faire pression» pour imposer son plan, a-t-il ajouté.

Les pays du groupe de contact (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne et Allemagne) ont proposé aux belligérants un plan de partage de la Bosnie qui a été accepté par la Fédération croato-musulmane mais pas par les Serbes.

Dans une lettre adressée lundi au Conseil de sécurité, le secrétaire général estime nécessaire d'envisager le retrait des 35 000 casques bleus déployés en ex-Yougoslavie, qu'un accord de paix soit signé ou non.

Selon lui, les forces de l'ONU sont trop peu nombreuses pour pouvoir faire respecter un futur accord de paix. Seules les grandes puissances, les Etats-Unis notamment, seraient en mesure de le faire.

Même dans ce cas, selon lui, des attaques contre les forces serbes risqueraient de placer les Casques bleus en position d'otages ou de cibles de représailles.

Il exclut une coopération militaire étroite entre les Nations unies et l'OTAN en raison de problèmes de contrôle politique et de l'opposition des Russes.

Ceux-ci justement ont réagi vivement à sa proposition. Le ministre russe de la Défense, Pavel Gratchev, en visite dans la région, a déclaré hier que seules les forces de l'ONU pouvaient maintenir la paix en Bosnie.

«L'OTAN n'est pas une organisation de maintien de la paix. Seule la Forpronu peut remplir cette mission en Bosnie», a-t-il dit à l'aéroport de Belgrade.

M. Gratchev est venu en «Yougoslavie» (Serbie et Montenegro), en compagnie de l'émissaire russe Vitali Tchourkine, pour essayer de sauver le plan de paix international.

A New York, le Conseil de sécurité a réagi avec une inquiétude considérable à la proposition de Boutros Boutros-Ghali, a déclaré l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à l'ONU, Colin Keating.

Sur le front, au nord-ouest de Maglaj, les observateurs de l'ONU ont fait état d'importants échanges d'artillerie entre Serbes et Musulmans, comptant environ 160 obus par heure.

Vers un étouffement de Sarajevo?

Quant à Radovan Karadzic, il a informé les Nations unies de son intention de fermer à partir d'aujourd'hui des routes reliant Sarajevo au reste de la Bosnie.

Le passage sur les routes «a été suspendu jusqu'à nouvel ordre», a dit à Pale Jovan Zametica, porte-parole de Karadzic.

Seuls les véhicules de l'ONU et du Haut commissariat pour les réfugiés pourront entrer et sortir de la ville, a-t-on appris auprès de l'ONU à Sarajevo.

La décision confirme le durcissement des Serbes qui ont virtuellement rejeté le dernier plan de paix de la communauté internationale, amenant cette dernière à envisager des mesures punitives.

É D I T O R I A L

À quand la Syrie?

François Brousseau

Après les Palestiniens, les Jordaniens. Et la Syrie? La question qui se pose immédiatement au lendemain de la poignée de main entre Yitzhak Rabin et le «petit roi» de Jordanie, l'éternel Hussein ibn Talal, concerne nécessairement le géant voisin qui siège à Damas. Que fera le président syrien Hafez Al-Assad devant la multiplication des initiatives diplomatiques réussies de l'État juif? Tout porte à croire qu'il ne pourra plus longtemps rester à l'écart du processus en cours.

Les attentats à répétition du Hamas et du Hezbollah, les exactions des extrémistes juifs, dont le massacre de Hébron fut le triste sommet, les ruptures momentanées de négociations, la laborieuse mise en œuvre de l'autonomie palestinienne: rien de tout cela ne semble en mesure d'arrêter le processus de paix au Moyen-Orient. Un processus lent, incertain, hésitant... mais irréversible.

Sur le parterre de la Maison-Blanche, la poignée de main Hussein-Rabin paraissait déjà beaucoup plus banale, moins excitante que celle du 13 septembre 1993, au même endroit, entre on sait qui et qui. Le fait est qu'il s'agit d'un passage symbolique déjà inscrit dans les faits depuis longtemps.

Ce n'est pas d'hier, en effet, que ce petit pays coincé entre l'État juif et les puissances arabes fait du slalom diplomatique entre les uns et les autres. Ce n'est pas d'hier que la Jordanie parlait officieusement aux dirigeants israéliens derrière des portes closes.

La même Jordanie qui a penché du côté de Saddam Hussein durant la guerre du Golfe de 1991, avait en effet rendu au fil des ans certains services à Israël. À la fin des années 40, le roi Abdullah, grand-père du souverain actuel, avait même déjà pensé à faire la paix avec les juifs. Bien avant l'Égyptien Anouar El-Sadate en 1977, il était prêt au dialogue et au partage avec l'État juif. Il paya de sa vie cette incroyable audace.

Et puis il y a 24 ans, alors que le roi Hussein aujourd'hui admiré était déjà au pouvoir, ce fut l'impitoyable massacre de septembre 1970, à l'encontre de plus de 20 000 Palestiniens présents dans son pays, perpétré avec le soutien tacite de Jérusalem.

Jusqu'à aujourd'hui, la «question palestinienne» à l'intérieur même du royaume hachémite reste une question potentiellement explosive, puisque 60 % — certains disent jusqu'à 80 % — de la population jordanienne est palestinienne.

Personnage tour à tour ambigu, brutal, opportuniste et courageux, d'une stature incertaine, mais qui rebondit toujours, le «petit roi» monte

aujourd'hui avec habileté dans le train déjà en marche de la paix.

Au lendemain de cette étape symbolique, deux questions principales se posent.

L'accord parle d'accorder «une grande priorité au rôle historique de la Jordanie» dans la gestion des lieux saints de Jérusalem-Est. Cette ouverture israélienne représente la première mention par Jérusalem d'une autre souveraineté, fut-elle simplement spirituelle, sur la triple ville sainte. Est-ce là une façon d'enfoncer subtilement un coin contre les Palestiniens, avec qui des négociations sur Jérusalem sont pourtant prévues dans une étape ultérieure?

Toujours est-il que les amis de Yasser Arafat ne s'y sont pas trompés, applaudissant d'abord la belle entente Hussein-Rabin, avant de découvrir, furieux, la teneur exacte du texte signé et d'y trouver ce passage: «Jérusalem, c'est notre affaire», répondaient hier à la Jordanie les officiels de l'OLP installés à Gaza. Il est vrai cependant qu'en sa qualité de descendant du Prophète, le roi Hussein peut bien se prévaloir d'un petit mot à dire sur les lieux saints de l'Islam...

L'autre question, aussi importante que celle de Jérusalem, concerne le gros et peu commode voisin qu'est la Syrie. La Syrie du président Hafez El-Assad — un dictateur autant sinon plus

féroce que Saddam Hussein — reste en effet le «noyau dur» de la résistance à une paix globale au Moyen-Orient.

Hier, la réaction officielle de Damas a été de dénoncer, une fois de plus, les «ententes séparées» qu'Israël passe successivement avec ses voisins, en ressortant la chanson habituelle sur le nécessaire «réglement global», réputé seul garant des droits des Arabes.

Mais parallèlement à cette antienne prévisible et rebattue, on notait hier que Bill Clinton a parlé au téléphone à Hafez El-Assad pour le convaincre de «saisir cette occasion», tandis que la télévision syrienne, étroitement contrôlée par l'État, retransmettait pour la première fois le discours d'un premier ministre israélien.

Signes que là aussi, des déblocages sont sans doute à prévoir. Avec — qui sait? — l'incroyable devenu banal: une poignée de mains Rabin-Assad... et encore un dictateur réhabilité par la communauté internationale.

Prochaine étape:

une poignée

de mains

Assad-Rabin!

Berlusconi aggrave son cas

François Brousseau

La «magie Berlusconi» se serait-elle déjà évanouie? Une semaine à peine après avoir dû retirer, d'une façon humiliante, un décret qui aurait rendu illégale l'incarcération préventive dans les cas de corruption, voici à nouveau le premier ministre italien sur la sellette.

Déjà soupçonné d'avoir voulu «protéger les copains» dans l'affaire précédente, le voici qui nage cette fois en pleine confusion entre ses intérêts financiers et sa position politique.

Qu'on en juge: alors même que des dirigeants de sa société Fininvest — dont son propre frère Paolo — sont accusés d'avoir soudoyé des fonctionnaires du fisc, il se réunit dans sa luxueuse villa d'Arcore avec quelques proches... dont le président actuel de la Fininvest, Fedele Confalonieri!

Circonstance aggravante: pour lever les lourds soupçons de conflit d'intérêts qui pesaient sur lui, le chef du gouvernement italien avait promis qu'il ne s'occuperait plus, mais plus du tout, de la gestion de son gigantesque groupe financier. «Même pas pour faire un appel téléphonique!»

Or, on apprend qu'au beau milieu d'une crise qui met directement en cause l'honnêteté de ses ges-

tionnaires, il convoque, selon toute apparence, un «conseil de crise» chez lui pour se tirer de ce mauvais pas.

À tort ou à raison, l'Italie — en particulier les médias écrits, qu'il ne contrôle pas pour la majeure partie et qui sont déchaînés — en est scandalisée. Blessé, atteint dans sa crédibilité, accusé de magouille, il dénonce «les juges et les journalistes» en pleine «vendetta sociale».

En livrant sa première offensive législative sur un terrain aussi glissant que l'incarcération préventive, Berlusconi avait renforcé la méfiance de ceux qui ne croyaient pas à son prétendu «renouveau», voyant plutôt en lui un ami déguisé de l'ancien régime.

Avec ce deuxième couac en moins d'une semaine, Silvio Berlusconi aggrave son cas, sur le terrain où il avait été le plus attaqué: celui de la proximité incestueuse entre pouvoir financier et pouvoir politique.

Les électeurs ont beau l'avoir plébiscité en mars, puis en juin aux élections européennes, Berlusconi apparaît désormais très affaibli. À moins que «le peuple» ne continue à l'appuyer, malgré tout, dans sa vendetta anti-juges et anti-intellectuels. On pourrait alors assister, en pleine Europe, à une inquiétante fuite en avant démagogique et autoritaire.

L E T T R E S

Correction

Je tiens à apporter une correction à l'article de Michel Venne intitulé «Votre santé à la trace» paru dans *Le Devoir* du 13 juillet 1994.

Cet article a imputé à l'Institut canadien d'information de santé (ICIS) la réalisation de l'enquête nationale sur la santé de la population. En fait, c'est Statistique Canada qui réalise cette enquête à partir de ses propres fonds.

Janet Hagey
Directrice, Division des statistiques sur la santé, Statistique Canada
Ottawa, 18 juillet 1994

Haro sur Bourgault

Récemment de passage à Montréal. J'y ai été surpris et émerveillé par la présence massive, mais combien harmonieuse, des cyclistes et des patineurs à quatre roues alignés. Quel beau spectacle!

Partout, des sportifs sur roues alignés passent de la chaussée au trottoir avec élégance, précision et habileté. Aucun accrochage avec les piétons aux yeux admiratifs, aucun embarras, seulement des manœuvres gracieuses et des sourires complices.

Rue McGill-College, le transit des messagers à deux roues est fascinant. Quelle belle impression d'efficacité et de compétence: vélo haut de gamme, casque profilé, sac-à-dos léger, communicateur portatif ou cellulaire à la main, ils filent plus vite que Pégase! Les «montagniers» du mont Royal n'ont pas à les envier; ils dévalent la montagne, bifurquent dans les sentiers, franchissent les «interdits» de passer-site-en-naturalisation, font sursauter les paisibles coureurs à pieds en les évitant *in extremis*.

Quelle ville vivante, dynamique, jeune! Papi Bourgault peut toujours râler avec les congénères de son époque, se complaisant abusivement dans sa prétention d'élitisme intellectuel. D'ailleurs, de mardi en mardi, il semble que ce soit devenu son style, sa marque, son esprit... le «ralage»!
Camille Genest
Québec, 14 juillet 1994

Attitude paternaliste

Faut-il trouver touchante ou paternaliste l'attitude de certains hommes, prêtres, théologiens ou journalistes, qui s'entêtent à réclamer pour nous, pauvres femmes «méprisées», le

droit à l'ordination que nous refusé obstinément le pape?

Il me semble que si on cessait d'envisager le rôle du prêtre en termes de pouvoir et de privilèges pour y voir plutôt un rôle de représentation du Christ, tout deviendrait simple et logique. Car c'est bien un rôle de remplacement que joue le prêtre lorsqu'il dit à la Consécration: «Prenez et mangez, ceci est mon Corps», ou encore au sacrement de Pénitence: «Je te pardonne tes péchés, va en paix». Ce sont les seuls moments de la fonction sacerdotale où le prêtre tient vraiment le rôle visible du Christ; pour tout le reste, enseignement, administration, conseil, les laïcs hommes ou femmes peuvent très bien faire.

Quant on porte à l'écran la vie d'un personnage célèbre, Gandhi, Napoléon ou Bouddha, on choisit pour interpréter ce rôle une personne du même sexe, et personne ne s'en offusque. Comme Dieu est venu sur terre dans la personne de Jésus, un vrai homme, n'est-il pas logique que ceux qui ont la charge de le représenter soient aussi des hommes?
Simone Bordeleau
La Sarre, 1er juillet 1994



L'Agora prêche pour sa paroisse

Il n'y a pas beaucoup de tribunes pour les débats d'idées au Québec. Aux États-Unis et dans les grands pays européens, les courants idéologiques s'affrontent dans les hebdomadaires d'actualités et les mensuels spécialisés, en plus des pages d'opinion des quotidiens. Le marché est trop petit au Québec pour soutenir une telle diversité de publications.

On devrait donc se réjouir de l'existence d'un journal «d'idées, de débats et de combats» comme *L'Agora*. Depuis sa sortie l'automne dernier, je me fais un devoir de l'acheter. Et pourtant, j'ai beau y réfléchir, je n'arrive pas à me souvenir d'un seul article qui ait laissé une trace durable dans mon esprit.

Aucune raison, par exemple, de retenir l'analyse que fait le directeur Jacques Dufresne dans le numéro de juillet des types de nationalismes au Québec. Je pense bien connaître une ou deux choses sur le sujet mais à moins que mon sens de la distinction analytique ne me fasse défaut, la classification élaborée par M. Dufresne ne nous apprend strictement rien.

Y a-t-il vraiment une différence sémantique essentielle entre le «nationalisme d'indignation» de Guy Bouthillier et le «nationalisme bagarreur» de Gilles Proulx? Doit-on nécessairement créer les catégories de «nationalisme économique», «nationalisme écologique» et «nationalisme scientifique» pour caser ceux qui souhaitent le progrès de leur société dans ces domaines? Pourquoi pas un «nationalisme intellectuel» pour les gens comme moi préoccupés des débats d'idées? Ou un «nationalisme horticole» pour un Jean-Claude Vigor qui lutte pour l'avancement des jardins québécois?

Je me suis longuement questionné pour comprendre la source de l'ennui qu'induit la lecture de *L'Agora*. J'ai fini par déceler deux courants qui définissent bien la personnalité du journal.

D'abord, il y a le côté granola. À



MARTIN MASSE

l'heure du multimédia et du design accrocheur, l'esthétique du journal de M. Dufresne fait dans la banalité calculée, sur un papier de mauvaise qualité qui s'effrite et jaunit à vue d'œil. Question de moyens financiers? Peut-être. Mais qui de plus *freak* que l'idée qui veut que c'est l'intérieur, le moi profond qui compte, pas l'apparence délabrée?

On trouve dans *L'Agora* des articles sur la méchante médecine moderne, le retour aux communautés de base, l'importance des vraies valeurs et autres sujets qui font les choux gras des magazines de tendance Nouvel Âge. Simplement, c'est écrit dans un style plus ronflant et sporifique.

L'autre orientation — les deux ont beaucoup en commun — que je détecte dans *L'Agora* est le penchant rétrograde dans le choix des thèmes, le ton général.

Par exemple, dans le dernier numéro, Yvan Illich poursuit sa croisade contre la médecine hypertechncisée et la surconsommation de médicaments et d'interventions chirurgicales non nécessaires. Il y a effectivement la matière à critique. Mais faut-il pour autant prôner le retour à l'âge de pierre? Oui, répond Illich, qui se morfond pour «quatre milliards d'hommes plongés dans la misère neuve du développement» et lance un appel radical à un «renoncement à la santé».

Pour lui, la médecine moderne n'est rien d'autre qu'une mode imposée par l'Occident impérialiste. Il faudrait plutôt chercher un équilibre intérieur «dans l'apprentissage de l'art de souffrir et de l'auto-limitation

dans la recherche du soulagement». Beau programme stoïcien! Que l'espérance de vie ait doublé depuis l'avènement de l'hygiène et de la science médicale contemporaines ne semble pas un facteur digne de considération.

Un autre article sur le système des mutuelles paroissiales de travail marie également bien les deux tendances. L'auteur Gérard Bernatchez ne voit qu'avilissement et exploitation dans l'économie moderne où le pauvre travailleur est «esclave d'un chèque». Il propose le retour à un modèle primitif d'autosuffisance familiale comme «avant l'ère industrielle polluante», une sorte d'utopie autogestionnaire où l'argent serait remplacé par le troc et des unités d'heure de travail.

Le commerce, activité pratiquée depuis des millénaires et l'un des fondements de notre civilisation, n'est pour l'auteur qu'une autre forme de corruption moderne. Comme lorsque l'Ontario et les États-Unis ont l'impudence de nous vendre des produits horticoles et de nous «soutirer quelque 175 millions de dollars dont nous pourrions garder une grande partie chez nous en cultivant nous-mêmes ces plantes dans chacune de nos paroisses».

Vous avez raté le trip des communes dans les années 1970? Pas de problème, *L'Agora* vous propose «une révolution dans chacune des 2016 paroisses du Québec».

Si ma mémoire est bonne, c'est ce type de paradis rural que les Khmers rouges ont tenté d'instaurer au Cambodge. Et des millions de gens sont morts de famine avant qu'une invasion vietnamienne ne vienne mettre un terme à cette folie.

Ce n'est malheureusement pas avec ce genre d'élocutions passées qu'on va enrichir les débats d'idées au Québec. Mais, en bon nationaliste intellectuel, je vais tout de même continuer à faire mon effort mensuel et à acheter ce journal. Question aussi de ne pas être pris par surprise lorsque les masses paroissiales se soulèveront.

À P R O P O S

... de drogue et d'alcool

En 1990, 5 % des répondants ont dit prendre des tranquillisants, et la proportion était la même pour la marijuana ou le haschisch. Les écarts entre les provinces pour ce qui est de la consommation de ces drogues étaient faibles, si l'on exclut le Québec et la Colombie-Britannique. Au Québec, 8 % des enquêtés ont déclaré avoir pris des tranquillisants dans l'année précédant l'enquête, chiffre plus élevé que dans les autres provinces, où la proportion variait entre 3 % et 5 %. En Colombie-Britannique, 8 % des enquêtés ont répondu qu'ils avaient consommé de la marijuana ou du haschisch dans l'année précédant l'enquête; dans les autres provinces, cette proportion était de 4 % à 6 %.

En 1990, environ la moitié des consommateurs prenaient de l'alcool deux fois par mois ou moins, 46 % en prenaient une fois par semaine et 7 % en prenaient tous les jours. Les personnes qui consommaient de l'alcool

avaient pris en moyenne 4,4 verres la semaine avant l'enquête. Les personnes de 20 à 44 ans étaient proportionnellement les plus nombreuses à consommer de l'alcool (environ 90%), tandis qu'on observait une proportion de consommateurs nettement moindre (62%) chez les personnes âgées.

Il y a une étroite corrélation entre la consommation d'alcool, le niveau d'instruction et le revenu. Il y avait relativement moins de consommateurs chez les personnes qui n'avaient pas dépassé le niveau des études primaires que chez les personnes ayant fait des études universitaires (71 % comparativement à 88 %). De même, la proportion de consommateurs passait de 62 %, dans la tranche de revenu inférieure, à 92 %, dans la tranche supérieure.

Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, été 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, Christine HOUE

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La pratique médicale et le système de santé québécois

1 - Le rôle des médecins dans la réorientation du système de soins

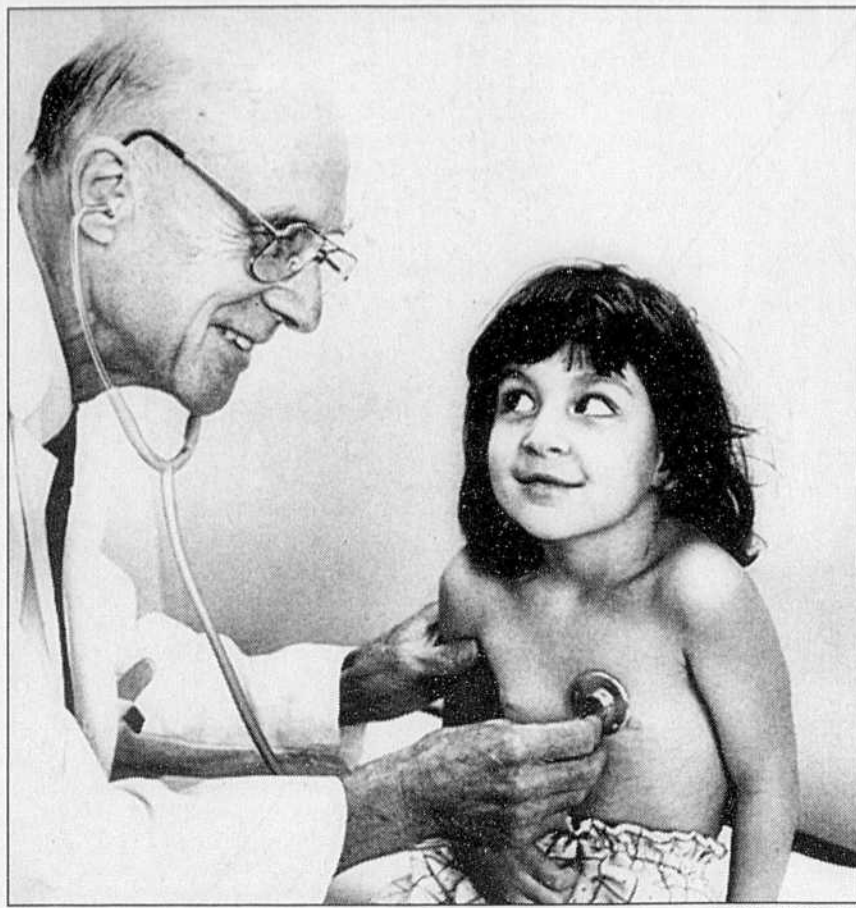
JOCELYN BÉRUBÉ
ANDRÉ DONTIGNY
JACQUES GIRARD
ROBERT MAGUIRE

Les trois premiers sont médecins-conseils à l'unité de santé publique du Centre hospitalier régional de Rimouski et M. Maguire est directeur régional de santé publique, Bas St-Laurent

La parution de l'étude de McGill sur la prise de médicaments chez les personnes âgées et la question des fraudes présumées des psychiatres de l'Hôpital de Verdun ont mis encore une fois les médecins sur la sellette. Alors qu'il s'agit d'un groupe de professionnels privilégiés bénéficiant d'une excellente cote dans l'opinion publique (encore pour longtemps?), ces derniers événements entachent la réputation des médecins et questionnent leur capacité à assumer avec plus de rigueur et d'éthique leur statut de libre entrepreneur.

Comme Pierre Graveline le soulignait (*Le Devoir*, 7 juin 1994), aucun médecin ne semble vouloir aller sur la place publique (encore pour longtemps?), ces derniers événements entachent la réputation des médecins et questionnent leur capacité à assumer avec plus de rigueur et d'éthique leur statut de libre entrepreneur.

Bien sûr, il faut parler de la profession médicale et du fait que ce groupe fait partie, eu égard aux changements à apporter dans le système de soins, autant du problème que de la solution. Mais il faut aussi parler de la réduction de la croissance des dépenses annoncées par Mme Robillard, du document *Défi qualité-performance* issu d'un ministère n'osant pas identifier clairement les véritables enjeux et qui réduit les modifications du système de santé à un exercice comptable. Et parler du sentiment d'impuissance et de la démobilitation que ces restrictions budgétaires suscitent dans le réseau de santé. Mais quelles sont les solutions qui permettront réellement de réorienter le système de soins? La plupart des pays industrialisés s'entendent sur un ensemble de



Des tâches réalisées par des médecins spécialistes ne pourraient-elles pas être accomplies par des médecins de famille?

mesures souvent très bien documentées, il nous apparaît utile de les rappeler. Contexte oblige, commençons par la profession médicale.

Un nombre suffisant de médecins

La croissance du nombre de médecins au Québec dépasse de loin la croissance démographique. Alors qu'il est clair que l'augmentation des effectifs médicaux est un déterminant majeur de la croissance des coûts du secteur de la santé, il n'est pas du tout évident que cette croissance se solde par la réduction des problèmes de santé et de la morbidité associée.

Cette situation peut s'expliquer de plusieurs façons. Par exemple, mises à part certaines conditions médicales spécifiques pour lesquelles les indications et le lieu de traitement sont clairement identifiées, il existe beaucoup d'incertitudes face aux procédures diagnostiques et thérapeutiques appropriées ou concernant le lieu (hôpital ou clinique externe) où ces procédures doivent être réalisées. De plus, l'activité médicale est principalement axée sur le traitement, ce qui n'a pratiquement aucun impact sur l'apparition des problèmes, déterminés en grande partie par des facteurs environnementaux, comportementaux et génétiques.

Les médecins, ayant opté en majorité

pour un mode de rémunération qui les incite à multiplier les actes, sont à la base des décisions concernant le suivi médical, l'hospitalisation de même que l'utilisation et l'introduction de nouvelles technologies dont l'efficacité est insuffisamment évaluée. La croissance des effectifs entraîne donc forcément une hausse dans la croissance des coûts de santé.

Une première solution consiste à réduire la croissance des effectifs médicaux et à assurer une répartition géographique équitable des effectifs actuels, notamment par la régionalisation des budgets de la RAMQ. Cela peut être fait sans affecter négativement l'état de santé général de la population ou celui des malades. Bien au contraire, une meilleure répartition pourra assurer un meilleur accès aux services médicaux et aux traitements.

Il faut également rendre plus attrayantes les autres formes de rémunération qui peuvent valoriser les changements souhaités de la pratique médicale. Evidemment, de telles décisions politiques se heurteront de nouveau à la résistance énergétique des regroupements de médecins, plus sensibles à soutenir les membres concentrés en majorité dans les grands milieux urbains. Il est donc beaucoup moins dangereux politiquement de parler en termes vagues de mobilisation,

d'idéaux et de défis que de prendre des décisions dans l'adversité.

La meilleure façon d'offrir les services médicaux

Les décisions prises par les médecins engendrent donc une part importante des coûts de santé. En établissant, même si par législation le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est tenu de former un comité d'évaluation de la qualité de l'acte, l'évaluation de la pertinence d'un ensemble d'actes diagnostiques et thérapeutiques ne fait qu'émerger. Toutefois on ne doit pas rejeter sur les médecins toute la responsabilité de cette carence dans le processus d'évaluation.

L'évaluation de la qualité de l'acte nécessite l'utilisation d'outils complexes tels les systèmes d'information clinique, outils qui doivent être mis à la disposition des médecins si l'on veut que ceux-ci puissent réellement remplir leur mandat. Les résultats de ces évaluations pourraient entre autres permettre de cerner clairement les variations importantes dans les taux d'hospitalisation et, dans la mesure du possible, réduire leur nombre et leur durée, entraînant ainsi des économies substantielles sans nuire à la santé des gens. De plus, la connaissance des variations entre les profils de pratique stimulerait la diffusion de guides de pratique fondés sur la meilleure évidence scientifique et le développement d'instruments facilitant la prise de décision clinique. Il s'agit là d'outils précieux qui peuvent améliorer la pratique médicale: leur développement et leur diffusion devraient constituer une priorité.

S'ouvrir aux apports d'autres professionnels de la santé

Dans notre système de santé, peut-on affirmer que toutes les tâches réalisées le sont par le bon professionnel? Des tâches réalisées par des médecins spécialistes ne pourraient-elles pas être accomplies par des médecins de famille, certaines tâches réalisées par ces derniers accomplies par des infirmières, etc.? Récemment, la ministre ontarienne de la Santé, Mme Ruth Grier, annonçait son intention de former des infirmières-cliniciennes, invoquant la pénurie d'effectifs médicaux en régions éloignées. Enfin, à l'extérieur du Canada, les modes d'organisation périnatale permettent la coexistence et le travail complémentaire des médecins et des sages-femmes, et il ne viendrait pas à l'idée des uns ni des autres de remettre en question la légitimité de leurs pratiques respectives. Qu'il s'agisse d'infirmières-cliniciennes, de sages-femmes, de médecins spécialistes ou d'omnipraticiens, le questionnement entourant l'apport des divers professionnels de santé est légitime et devrait être abordé de façon rationnelle.

Demain, chercher plus loin que la simple pratique médicale

Le nouveau système intérimaire d'enregistrement foncier

Attention: danger!

LOUISE BÉLANGER

Présidente de la Chambre des notaires du Québec

Le 1er janvier 1994 entrera en vigueur, avec un an de retard, le nouveau Code civil du Québec. Pourquoi ce délai? Parce que le ministre de la Justice de l'époque désirait que le nouveau Code soit intégralement mis en vigueur et qu'il n'était aucunement question de mitiger le prestige entourant cet événement historique en reportant la mise en vigueur d'un ou de plusieurs livres de ce Code.

Ainsi, le nouveau Code civil prévoit une réforme complète du système d'inscription des droits fonciers. Le gouvernement doit en effet procéder à la réimmatriculation de tout le territoire québécois (renovation cadastrale) et à l'informatisation complète de tous les bureaux d'enregistrement désormais appelés «bureaux de la publicité foncière». On prévoit terminer ce vaste programme en l'an 2006.

Au lieu de reporter la mise en vigueur de cette partie du nouveau Code traitant de la publicité des droits et d'attendre que la rénovation cadastrale et l'informatisation des bureaux de la publicité foncière soient complètes, le gouvernement a décidé d'instaurer un système transitoire.

C'est précisément ce système transitoire que les 3500 notaires du Québec dénoncent avec vigueur depuis janvier 1994. Après six mois d'opération, nous sommes en mesure d'affirmer que le système transitoire ne fonctionne pas, est inutile, coûteux et met en péril les droits et en conséquence, la protection du public.

Pour le lecteur peu initié au jargon juridique, précisons que la publicité des droits vise à faire connaître aux tiers intéressés la situation juridique d'un immeuble. Par exemple, personne ne pourra contester votre droit de propriété sur ce joli «bungalow» que vous avez récemment acheté parce qu'il a été dûment enregistré (publié) par le notaire au registre du bureau de la publicité foncière.

Or, le système mis en place par le gouvernement depuis janvier 1994 repose sur un règlement difficile d'interprétation qui ouvre sur la voie de l'incertitude juridique alors que l'objectif même de la réforme de la publicité des droits est d'assurer la sécurité juridique du registre foncier.

Ce système est un véritable carcan administratif qui n'a rien à voir avec les objectifs juridiques sur lesquels doit reposer un système d'inscription des droits immobiliers. On impose aux notaires des règles et un formalisme outrancier qui n'ont aucun lien avec les exigences du droit.

D'un bureau à l'autre, d'un fonctionnaire à l'autre, les modalités d'inscription varient. Qui plus est, on a confié à des fonctionnaires non-juristes le pouvoir d'interpréter le droit et de décider, ultimement, quels droits seront enregistrés faisant fi de l'expertise particulière des notaires à ce chapitre et sans égard à leur responsabilité professionnelle.

Au cours des dernières semaines, par la voie des médias, la Chambre des notaires du Québec a dénoncé ce nouveau système en donnant des exemples précis de cette réglementation artificielle et de ses conséquences juridiques et économiques.

Au nom de tous les contribuables, nous demandons au ministre de la Justice de rendre publics les coûts engagés jusqu'à maintenant dans ce système transitoire. De plus, les frais d'enregistrement ayant passé de 20 \$ à 71 \$ en moins de quatre ans, nous demandons au ministre de faire connaître à la population l'affectation de ces revenus additionnels. Ces sommes ont-elles été utilisées, conformément à l'engagement du ministre, à l'informatisation des bureaux d'enregistrement et à la rénovation cadastrale?

Dans le meilleur intérêt de la population, la Chambre des notaires interpelle donc le ministre de la Justice et lui demande de suspendre l'application des nouvelles dispositions sur la publicité des droits qui ont mené à la mise en place de ce système transitoire qui ne fonctionne pas, qui fragilise le droit et dont les conséquences compromettent déjà l'objectif fort louable de la réforme visant à instaurer la sécurité juridique du registre foncier québécois.

Vous dites productivité, mais laquelle?

ERIK POOLE
RONALD RIOUX

Les auteurs travaillent comme économistes à la Division des entrées-sorties, Statistique Canada. Les opinions exprimées dans le présent article n'engagent qu'eux-mêmes.

Au cours des derniers mois, les États-Unis ont haussé leurs taux d'intérêt à la suite de l'annonce de la forte croissance économique enregistrée au dernier trimestre de 1993. La décision de la Banque centrale américaine avait pour objet de juguler l'inflation. Même si les spécialistes n'entrevoient absolument pas le risque que des pressions inflationnistes se manifestent dans un proche avenir au Canada, cette décision soulève la question de savoir s'il est possible d'avoir une croissance économique durable sans relancer l'inflation et, en bout de ligne, sans entraver la croissance. La solution à ce dilemme consiste notamment à accroître la productivité, de façon à ce que la croissance de l'offre de biens et services suive celle de la demande.

Ces dernières années, la croissance durable a boudé le Canada. La récession et la restructuration industrielle ont grandement diminué le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes, dont la situation aujourd'hui est en moyenne la même qu'en 1987. L'amélioration future de notre niveau de vie reposera principalement à long terme sur un sérieux accroissement de la productivité de notre société. Si les économistes n'ont pas toutes les réponses lorsqu'il s'agit d'identifier les moyens d'améliorer la croissance de la productivité, ils disposent tout de même d'un moyen approprié pour suivre la performance de l'ensemble de l'économie ou d'une industrie: la productivité multifactorielle.

Quand les médias et les gens d'affaires parlent de productivité, ils entendent généralement la productivité de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la production par personne exprimée sous la forme du produit intérieur brut (PIB) divisée par le nombre d'heures travaillées. La productivité multifactorielle, également appelée productivité totale des facteurs, tient compte non seulement de la main-d'œuvre, mais également de l'efficacité dans l'utilisation des biens d'équipement, des immeubles, de l'énergie, des matières

premières et des composants de même que des services commerciaux. À l'heure actuelle, c'est le meilleur indicateur simple de la croissance de l'efficacité économique dont nous disposons.

Une analyse se limitant à la seule productivité de la main-d'œuvre peut s'avérer trompeuse. La productivité de la main-d'œuvre peut augmenter pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'efficacité inhérente des travailleurs. Par exemple, la direction d'une entreprise peut investir beaucoup dans de nouvelles machines, accroître la production et améliorer la productivité de la main d'œuvre. Par contre, les coûts de l'entreprise peuvent augmenter plus vite que la valeur de la production et l'efficacité à l'échelle de l'entreprise peut même diminuer.

La main-d'œuvre représente moins de la moitié des coûts d'exploitation d'une entreprise moyenne. Exclure tous les autres ingrédients du processus de production dans l'évaluation de la productivité revient à évaluer un étudiant sur sa seule performance aux cours du matin en supposant qu'elle a été la même à tous les autres cours. Statistique Canada tire avantage du degré de détail important des tableaux nationaux des entrées-sorties pour mesurer la productivité multifactorielle à partir des données sur la quantité et le coût de 485 entrées et sorties.

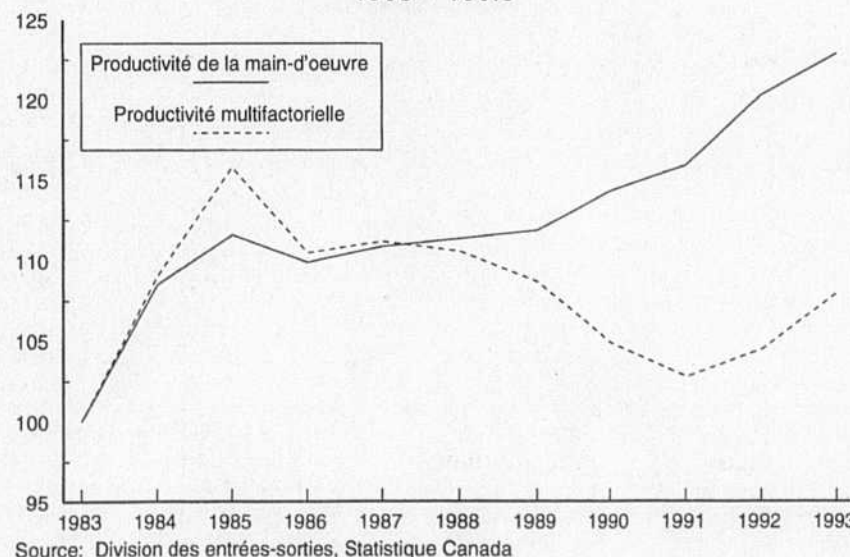
Si la productivité multifactorielle (PMF) est si utile, comment se fait-il alors qu'elle ne soit pas plus connue? C'est probablement en raison de sa complexité technique. C'est sans doute aussi parce qu'elle nécessite une mesure du capital sous forme d'équipement et de bâtiments qui n'est pas toujours disponible et dont la mesure donne souvent lieu à des controverses.

Performance inférieure à celle des États-Unis

De 1982 à 1990, la productivité multifactorielle du secteur manufacturier canadien a augmenté selon un taux annuel moyen de 1,7 % par rapport à 3,8 % aux États-Unis. C'est plutôt décevant, compte tenu de la performance relative antérieure de ce secteur au Canada. Dans les deux pays, les taux de croissance de la productivité ont baissé jusqu'à près de zéro de 1974 à 1981, quand des augmentations répétées du prix du pétrole ont bouleversé l'économie mondiale. De 1961 à 1973, tou-

Secteur manufacturier canadien

1983 = 100,0



Source: Division des entrées-sorties, Statistique Canada

tefois, la productivité du Canada avait augmenté selon un taux annuel moyen de 3,6 % tandis que la performance de l'économie américaine n'avait été que 2,6 % seulement.

Au cours des trois dernières décennies, des économistes ont publié une série d'études portant sur les déterminants de la croissance de la productivité. Ces études ne donnent pour ainsi dire pas de réponses décisives, mais certaines conclusions reviennent fréquemment.

Bon nombre de ces études concluent que les travaux de recherche et développement (R-D) financés par le secteur public ont un effet nul, voire négatif, sur la croissance de la productivité multifactorielle. Cela peut être attribuable au fait que les gouvernements se fondent sur des critères non économiques pour allouer les fonds ou, souvent, allouent ces fonds pour des travaux de R-D exploratoires et fondamentaux qui n'auront pas d'applications ou d'utilisations commerciales directes avant de nombreuses années.

D'autres études révèlent que les industries manufacturières canadiennes réalisent quelques économies d'échelle. Plus la production est importante, moins les coûts sont élevés et plus la productivité est forte. Cette analyse appuie un des arguments en faveur d'une plus grande ouverture des marchés, ouverture qui, en

donnant accès à des marchés plus importants, devrait permettre aux producteurs canadiens d'allonger leur cycle de production et de développer des marchés internationaux pour des produits très spécialisés.

Alors qu'il y a eu une hausse persistante de la productivité de la main-d'œuvre, la productivité multifactorielle a diminué durant une bonne partie des années 1980 et au début des années 1990. On commence à voir des signes que nous réussissons maintenant à réaliser des gains de productivité importants grâce aux nouvelles technologies d'information. Dans un environnement stable caractérisé par une faible inflation et une expansion des marchés mondiaux, notre économie devrait connaître la prospérité. La productivité multifactorielle permettra de suivre cette évolution.

En outre, les statistiques relatives à la productivité multifactorielle auront pour principal avantage de modifier notre façon de concevoir non seulement la manière dont nous travaillons, mais également la manière dont nous organisons nos activités quotidiennes. L'amélioration de la productivité au travail et à la maison permet de consacrer plus de temps et plus de ressources aux activités culturelles ainsi qu'aux activités spirituelles et aux loisirs.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (cartographe); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Ducloux (commis); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). **La Documentation:** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zuida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire). **L'ADMINISTRATION** Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Guy-Renaud Kirouac (directeur). **LA PRODUCTION** Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillantes. **Les annonces classées et avis publics:** Yves Williams (superviseur), Jean de Billy, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Pierre Bourgeois (président). **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

Collège de Saint-Jean

Un complément de l'échiquier universitaire, plaide son responsable

Trois-Rivières (PC) — Le Collège militaire de Saint-Jean deviendra un complément de l'échiquier universitaire québécois, affirme le responsable de sa transformation.

M. Jacques Parent, ex-recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, s'est vu confier, par le ministre de l'Éducation du Québec, le mandat de préparer les devis pédagogique, organisationnel et budgétaire du nouveau centre universitaire qui deviendra le Collège militaire de Saint-Jean.

Déjà bien connu dans le milieu universitaire pour son implication dans ce qu'il appelle «des dossiers de développement», dont l'un des plus connus est l'arrivée de l'enseignement de la chiropratique à l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Jacques Parent a accepté le mandat qu'on lui a confié précisément parce qu'il avait une dimension «développement».

«Il fallait trouver des créneaux nouveaux, distinctifs. Il y a une portion innovatrice dans ce mandat qui répond à un besoin réel et contemporain. C'est ce qui m'a amené à dire oui», a confié l'ex-recteur, qui a dû toutefois sacrifier ses vacances d'été.

C'est que l'échéancier est serré. Dès octobre prochain, le comité formé de cinq personnes, dont les noms ne sont pas encore connus, déposera une proposition.

Le collège doit en principe rouvrir ses portes pour la rentrée de septembre 95, ce qui implique que les futurs étudiants puissent prendre connaissance avant mars 1995 du contenu des nouveaux cours qui y seront dispensés.

La vocation précise du collège ne sera connue qu'après les élections provinciales qui pourraient amener un changement de gouvernement. Sujet délicat sur lequel M. Parent ne désire pas s'étendre.

«Nous remettrons notre rapport au nouveau ministre de l'Éducation, se borne-t-il à commenter. Les politiciens trancheront.»

Or, au lendemain de l'annonce de la transformation du Collège militaire de Saint-Jean en centre d'études postsecondaires, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a dit déplorer cette situation mise de l'avant pour relancer le collège parce qu'elle réduit sa population étudiante de 600 à 100 élèves et son budget de 30 millions\$ à 9 millions\$.

On sait déjà que le futur centre universitaire offrira des cours de langue à des élèves officiers qui y compléteront une première année de formation bilingue menant ensuite au collège de Kingston, en Ontario.

On y développera aussi, en cinq ans et en collaboration avec d'autres universités, des programmes de premier et deuxième cycle dans les domaines de l'administration, des échanges internationaux, des études stratégiques, diplomatiques et panaméricaines.

Les étudiants seront principalement des militaires et des employés du gouvernement.

Toutefois, s'il n'en tient qu'à lui, l'ex-recteur aimerait bien y greffer une formation de «gestion économique» prise dans son sens le plus large.

M. Parent, qui est un familier des missions économiques, estime que dans un contexte de mondialisation des marchés et de libre-échange, il faut maintenant ajouter à une formation économique et financière qui se veut d'envergure internationale, une dimension socioculturelle et des connaissances géo-politiques, sans lesquelles une tentative de percer et de comprendre un marché étranger est souvent vouée à l'échec.

«La science de la gestion d'aujourd'hui ne peut plus être isolée de la sociologie et de la culture», insiste-t-il.

En ce sens, l'ex-recteur verrait très bien le Collège Saint-Jean ouvrir ses portes au grand public. La cohabitation de populations civile et militaire ne devrait pas poser de problèmes, croit-il, et ce, même si les militaires sont soumis à un mode de vie qui leur est propre.

BERLUSCONI La presse italienne s'est déchaînée

SUIITE DE LA PAGE 1

comme le soutiennent les participants à la réunion? Ou bien l'illustration même de l'ambiguïté de la position de Silvio Berlusconi, homme d'affaires et homme d'État en flagrant délit de «conflit d'intérêts», comme tonne l'opposition?

À peine sorti, battu, de son épreuve de force avec les juges sur le décret pour la limitation de la détention préventive, le président du Conseil a en tout cas dû «encaisser», lundi, outre la polémique sur ce «sommet d'Arcore», l'arrestation de Salvatore Sciascia, responsable des services fiscaux du groupe.

Ce dernier a reconnu avoir versé des dessous-de-table aux hommes de la brigade des finances lors des contrôles fiscaux. Du coup, la rencontre de dimanche ressemble à s'y méprendre à une réunion d'état-major pour mettre au point la stratégie défensive à adopter face au juge. Or Silvio Berlusconi n'avait-il pas crié haut et fort, depuis qu'il est président du Conseil, qu'il ne s'occuperait plus de Fininvest?

Après plus de trois heures d'audition par le juge Di Pietro, Salvatore Sciascia, dirigeant de Fininvest depuis 1982, a en effet déclaré à la presse: «C'est moi qui ai pris la décision de payer.» Son avocat Guido Viola a ensuite expliqué qu'il avait en outre révélé au juge avoir payé 130 millions de lires (80 000 dollars) en 1992, lors d'une vérification fiscale concernant la maison d'édition Mondadori (groupe Fininvest).

M. Sciascia a reconnu également avoir payé deux fois 100 millions en 1989 à l'occasion de contrôles fiscaux de deux autres sociétés du grou-

pe Videotime et Mediolanum (assurances). En revanche, il a nié une des accusations du juge concernant la chaîne de télévision à péage Telepiù, dont M. Berlusconi est officiellement actionnaire pour 10% du capital, selon lesquelles un agent de la brigade financière aurait reçu, à ses dires, 25 millions de lires de M. Sciascia.

Salvatore Sciascia a déclaré à plusieurs journaux italiens que Paolo Berlusconi, frère du président du Conseil, lui avait remis de l'argent pour acheter les faveurs de la police financière, rapporte l'AFP.

Ce week-end, des mandats d'amener ont été lancés contre 23 hommes d'affaires et policiers — dont Salvatore Sciascia — soupçonnés d'avoir tenté de corrompre la police financière lors de contrôles fiscaux. Il s'est présenté lundi aux juges de Milan.

Dans une interview publiée hier par La Repubblica, M. Sciascia déclare que Paolo Berlusconi lui avait donné son aval pour des versements de pots-de-vin à la police financière.

«J'ai donné à Di Pietro (le juge milanais chargé du dossier) le nom et la position de la personne qui m'avait remis l'argent», a-t-il dit selon l'AFP.

Le commandement général de la Garde des finances a immédiatement repoussé dans un communiqué «la prolifération d'attaques indiscriminées» contre la police financière italienne. «Il est de notre devoir de dénoncer l'extrême danger d'un dessein dont le succès priverait l'État de l'unique instrument véritablement efficace dans la lutte contre la corruption dans l'administration publique et contre l'évasion fiscale et la criminalité économique», a-t-il affirmé.

La presse italienne s'est déchaînée hier matin contre la réunion d'Arcore. Dès la veille, l'opposition de gauche et la Ligue, membre de la coalition, ont demandé des explications au chef du gouvernement. Luigi Berlinguer, membre du PDS, a accusé Silvio Berlusconi d'avoir rompu la promesse qu'il avait faite de ne «même pas passer un coup de fil pour savoir comment allaient ses affaires».

Aujourd'hui, la commission des affaires constitutionnelles du Sénat auditionnera «les trois sages» qui avaient été nommés par le président du Conseil, fin mars, afin de réfléchir à une solution permettant de régler la question des intérêts de M. Berlusconi. La commission doit également examiner un projet de loi déposé par le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-communiste) sur cette question.

Par ailleurs, Silvio Berlusconi s'est livré hier à de nouvelles attaques contre les juges de l'enquête «Mains propres».

«Nous devons passer de la vendetta sociale à une justice sereine», a dit Berlusconi, une semaine après avoir échoué dans sa tentative de limiter les pouvoirs judiciaires en matière d'arrestation préventive.

«Les magistrats devraient se contenter de faire leur travail», a-t-il poursuivi sous les applaudissements de membres du petit Centre démocrate-chrétien réunis en congrès.

En appelant implicitement de sa popularité deux fois vérifiée dans les urnes, en mars et en juin, il a conclu: «S'ils veulent gouverner, ils doivent avoir un mandat populaire.»

(Avec AFP et Reuter)

MONT SAINTE-ANNE

Québec ne sait pas ce qu'il vend, les acheteurs ne savent pas ce qu'ils achètent, dit Parizeau

SUIITE DE LA PAGE 1

électorale. «Comme le gouvernement a refusé le moratoire, nous devons analyser les différentes possibilités d'en stopper la vente, a-t-il dit. J'ai demandé une opinion juridique sur la façon dont on pourrait faire en sorte d'annuler deux ou trois autres transactions du genre, si le gouvernement insiste pour qu'elles se fassent avant le jour des élections.»

Du ministre Bourbeau, qu'il a qualifié de notaire de profession, M. Parizeau a précisé, selon les propos recueillis par la Presse Canadienne, «qu'il ne sait pas vraiment ce qu'il vend dans le cas du Mont Sainte-Anne». Et aux acheteurs, il leur a dit «qu'ils ne savaient pas ce qu'ils achetaient».

Le gouvernement québécois n'entend pas donner suite à ces doléances. Faisant référence à l'arrivée au pouvoir, à Ottawa, de Jean Chrétien, qui s'est immédiatement attelé à la tâche d'annuler le contrat des hélicoptères et d'effacer l'entente portant sur la privatisation de l'aéroport Pearson (Toronto) signée au moment où le gouvernement conservateur déclenchait des élections, M. Bourbeau a averti que d'importantes pénalités découleraient de l'annulation de la vente du Mont Sainte-Anne, un dossier qu'il entend compléter vers la mi-août.

Et M. Bourbeau n'a pas tardé à rejeter la balle dans le camp péquiste. «C'est avec un actif surévalué lors du transfert à la SEPAQ, orchestré sous la gouverne du Parti québécois, que Québec a dû manœuvrer dans le dossier de la privatisation du Mont Sainte-Anne.»

Même discours de M. Johnson, qui a parlé d'une «passe» en 1985, lorsque le gouvernement Lévesque a transféré l'actif du Mont Sainte-Anne à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). «Ce transfert a été inscrit, aux livres, à 23 millions\$. Or dans les faits, l'actif ne valait alors que 10 millions\$».

Selon les calculs commandés par M. Bourbeau, le Mont Sainte-Anne est passé aux mains de la SEPAQ, en juin 1985, à une valeur de transfert de 23 millions\$. «Cette valeur a été calculée en actualisant les bénéfices nets annuels futurs, sur une période de 10 ans. Or, les données réelles font état, pour la période 1985-1994, de prévisions de bénéfice surestimant, en moyenne, de 3 millions\$ par année les résultats dégagés. Sur la base des bénéfices effectivement réalisés, la valeur de transfert aurait dû être, selon lui, de 10 millions\$, et non 23 millions\$». Cet écart, fait-il remarquer, correspond à la perte de 13,1 millions\$ sur disposition d'actif décollant de la vente du Mont Sainte-Anne au consortium.

«La transaction s'est faite de façon à réduire la dette du Québec. C'est comme cela qu'ils (les péquistes) géraient l'économie. Or, le gouvernement n'a rien à faire dans l'exploitation d'un centre de ski, a renchéri M. Johnson. La présence gouvernementale dans ces installations ne peut être qu'attribuable au désir des dirigeants du Parti québécois d'intervenir, de diriger, de contrôler, de légiférer, de décréter, de dire aux autres comment faire.»

Le premier ministre n'a pas manqué de remettre sur le table le dossier de la nationalisation de l'amiante, piloté par M. Pari-

zeau alors qu'il était ministre des Finances. «Jacques Parizeau n'a pas, dans le passé, démontré sa compétence lorsqu'est venu le temps d'administrer les deniers publics. Il a injecté 500 millions\$ dans l'amiante. Or, les dossiers importants sont l'éducation et la santé, pas l'exploitation de goudoles!»

Revenant plus spécifiquement au contenu de l'article du Devoir, et même si le décret gouvernemental stipule pourtant clairement que la proposition des acquéreurs doit être retenue «sur la base des conditions contenues dans l'offre d'achat soumise», qui fait état en annexe, faut-il le répéter, de l'engagement du gouvernement à céder, «sans coût additionnel», tout terrain requis pour le développement éventuel de nouvelles installations récréatives, M. Bourbeau a préféré parler de cession de l'usage du terrain. «Cette clause peut être exercée en tout temps, a-t-il toutefois confirmé. Mais ils ne peuvent que les aménager, en faire un terrain de golf par exemple, et non les construire.»

«Il entre dans notre intérêt qu'ils développent ces terrains. Les terrains contigus demeurant la propriété du gouvernement, nous bénéficions alors de la plus-value générée», a ajouté le ministre des Finances.

Cette entente s'inscrit en parallèle, en sus de l'offre, à 8 millions\$, formulée par le consortium et impliquant un engagement initial d'achat de terrains situés au bas des pistes à 100% de leur valeur marchande sur une période de 10 ans. Une fois ce seuil atteint, les futurs propriétaires du Mont Sainte-Anne peuvent se procurer des terrains résiduels à un prix représentant 55% de la valeur marchande en vertu d'une option

d'une durée de 35 ans octroyée à cette fin. Une pratique également peu répandue, dit-on. «Les 8 millions devant être versés préalablement, avant que l'option à 55% ne puisse s'activer, pour des terrains non récréatifs, cela en fait des pieds carrés! N'oublions pas que l'on ne parle pas, ici, de terrains situés au centre-ville», a lancé M. Bourbeau.

Le ministre des Finances s'en remet encore une fois à la plus-value qui, entre-temps, devrait éventuellement se coller à la valeur des terrains appartenant encore au gouvernement. «Les acheteurs ne sont pas des promoteurs immobiliers intéressés à se constituer une banque de terrains. Ce sont des développeurs. Or, selon le multiplicateur généralement reconnu, 8 millions\$ en terrains peuvent impliquer des investissements de l'ordre de 80 à 100 millions\$. La plus-value des autres terrains ne peut que s'en trouver accrue.»

«Qu'on ne me parle plus de vente de feu, à des amis du régime, a lancé le ministre Bourbeau. Nous avons retenu trois offres aux termes d'un processus très ouvert, dont deux qui se ressemblaient fortement au départ. Mais l'un s'est dégonflé. S.K.I.-Mont-Saint-Sauveur avait le même type de clauses dans sa proposition initiale. Ils ont par la suite abaissé leur prix et retiré leur engagement sur les terrains lors de la phase finale.»

«Et si j'ai bien compris, la famille Désourdy fournit autant, sinon plus à la caisse du Parti québécois qu'à celle du Parti libéral. On a qu'à regarder la liste des donateurs du comté de Shefford pour s'en convaincre», a conclu André Bourbeau.

ANTIPODES Johnson, «nouveau manager francophone»; Parizeau, le résistant

SUIITE DE LA PAGE 1

petit. Vite, il y prend goût, comme en témoignent ses écrits, à l'âge de 17 ans, dans le journal du collège Saint-Laurent. Après avoir complété son droit à l'université de Montréal, Johnson va faire un doctorat à l'université de Londres. Il vit la Crise d'octobre et la naissance du Parti québécois à distance, ce qui n'est pas sans avoir eu un effet sur lui: «Je ne peux pas partager, disait-il en 1980, les sentiments de ceux qui ont eu à endurer la présence des soldats dans les rues de Montréal.»

Après quatre ans en Angleterre, où le Parti travailliste au pouvoir achève de rendre la social-démocratie inapte aux yeux de Daniel fils, ce dernier ne rentre pas tout de suite à la maison. Il passe par le Business School de Harvard, où il obtient un MBA en 1973. À son retour, il entre dans le temple du capitalisme canadien de Power Corporation, dont il est secrétaire puis vice-président jusqu'en 1981. Johnson est en fait le premier chef du gouvernement du Québec issu de la grande entreprise multinationale. Le premier sorti de ce que Johnson appelait lui-même, en 1983, la génération des «nouveaux managers francophones» ceux qui sont parvenus à s'immiscer dans ce qui était jusqu'alors le fief d'hommes d'affaires de langue anglaise.

De son éducation et de son expérience, Johnson garde l'idée que l'État a pris une place démesurée au Québec et occupe des champs qui devraient être laissés au secteur privé. «Les gens se fient trop au sérum du gouvernement», déplorait-il en 1983. À cette époque, il parlait d'une «société protégée et défensive» dans laquelle l'État surprotecteur «devient le moteur de la médiocrité». L'État trop lourd est, en outre, un frein à l'économie de marché.

À ses yeux, un gouvernement ne peut pas «posséder

les mêmes qualités qui font que l'entreprise privée est le seul agent capable de vraiment stimuler la création d'emplois et la croissance de la richesse collective». Pour lui, l'État doit être «un levier qui permettra à l'entreprise d'être plus concurrentielle». À des investisseurs étrangers réunis à Montréal en mars, il a dit: «Ma responsabilité est de m'assurer que les ressources du gouvernement soient organisées de manière à soutenir ce que vous faites.»

Parizeau, au contraire, confère à l'État un rôle moteur. Après avoir parlé aux mêmes investisseurs, en mars, il décrivait comme «futiles» ces rencontres. Aux financiers qui tentent de brandir des menaces, il rétorque sur le même ton: «Handle the money, we'll handle politics». Devant le Congrès juif canadien, qui représente sans doute à tort ou à raison dans l'imagerie populaire, l'establishment anglophone, il refuse de parler anglais. Face aux établissements et aux pouvoirs de l'argent, Parizeau a l'attitude du résistant. Il refuse de se faire dicter quoi que ce soit par eux. En somme, il se présente devant les Québécois comme celui qui peut tenir tête aux banquiers, aux financiers, aux riches investisseurs et aux Anglais, contrairement au Johnson conciliant.

Parizeau est né dans une famille où l'on respire la culture, les idées et le pouvoir. Il est l'héritier, tant du côté paternel que maternel, d'une tradition qui passe par les livres, la fréquentation des gens qui comptent et des aires d'influence. Son grand-père Biron était président de la Chambre des notaires et fréquentait Olivar Asselin et Jules Fournier. Son grand-père paternel dirigeait la faculté de médecine de l'université de Montréal et connut Verlaque. Son père, Gérard Parizeau, sera à son tour éduqué chez les Jésuites puis aux HEC. Tout en construisant une compagnie de courtage d'assurances qui devint, avec le temps, un géant (Sodarc, que dirige le frère de

Jacques, Robert Parizeau), le père consacre une partie de son budget à l'achat des œuvres de peintres et surtout aux livres. Sa mère, Germaine Biron, cotoyait Thérèse Casgrain dans le combat pour le droit de vote des femmes. Elle est co-fondatrice de l'hôpital Sainte-Justine.

Après le Collège Stanislas et les Hautes études commerciales Parizeau file à Paris (à l'Institut d'études politiques) et Londres (lui aussi) pour faire son doctorat au London School of Economics, où il aurait pu rester pour y enseigner, n'eût été d'un appel de François Albert-Angers, qui le ramène aux HEC en 1955, comme professeur. Il occupe ce poste pendant 20 ans, puis de nouveau de 1984 (quand il démissionne comme député et ministre des Finances) à 1989, quand il devient chef de l'opposition. Entre-temps, de 1961 à 1969, il devient conseiller économique du premier ministre, de Lesage à Bertrand.

Durant cette période, la Révolution tranquille, il est de la poignée de hauts fonctionnaires qui construisent le nouvel État québécois. Parizeau a l'habitude de dire que la Révolution tranquille, ce fut l'affaire de cinq ministres dont Lévesque et Gérin-Lajoie, puis d'une douzaine de fonctionnaires, dont lui, Arthur Tremblay, Claude Morin, Michel Bélanger. C'est à lui que René Lévesque demande, un dimanche de 1961, de faire les premières estimations de ce que coûterait la nationalisation de l'électricité. Puis il met sa griffe sur la Caisse de dépôt et placement, la Société générale de financement, le régime des rentes du Québec. C'est à cette époque, également, que Québec se retire de divers programmes fédéraux, dont le régime de retraite et l'aide financière aux étudiants, contre des points d'impôt. Une sorte de fédéralisme asymétrique avant le mot, qui aurait sonné le début de la débâcle du système fédéral canadien.

Débâcle au point où en 1969, sur son chemin de

Damas, dans un train qui le conduit à Banff en Alberta où il doit prononcer une conférence sur le Canada, il conclut que ce pays ne peut plus marcher. Il devient séparatiste «quelque part entre Regina et Calgary», a-t-il déjà raconté. Le texte de sa conférence n'était pas écrit. En montant dans le train à Montréal, il s'y met. Il commence à écrire dans l'esprit fédéraliste. Quand il en termine la rédaction, il ne voit pas d'autres solutions que la souveraineté du Québec. Il lui paraissait que pour refaire à Ottawa un gouvernement sérieux et efficace, il aurait fallu lui reléguer un grand nombre de compétences que les Québécois ne voudraient jamais céder. La solution devenait donc de ramener toutes les compétences à Québec et d'en faire un gouvernement à part entière.

Le séparatisme de Parizeau vient de là. L'argument principal du chef péquiste pour la souveraineté n'est ni ethnique ni nationaliste. Il est pratique. «Entre les deux expressions principales de l'État, c'est-à-dire l'autorité fédérale et l'autorité provinciale, les rivalités ont non seulement provoqué les chevauchements et les gaspillages qu'on ne finit plus de dénoncer, mais aussi, au bout du compte, une sclérose qui rend tout effort pénible, limité, sinon impossible», écrit-il, en préface du manifeste du PQ.

À cet égard, Johnson reste un fédéraliste absolu. Il peut se satisfaire du statu quo, un «statu quo évolutif», dit-il. Il trouve que le Canada a bien servi les Québécois, jouissant d'un des meilleurs niveaux de vie au monde. Il ne voit pas de raison de rompre l'union politique, qui soutient et gère l'union économique canadienne. Les chevauchements, ils vont finir par être éliminés, au fur et à mesure qu'une nouvelle génération de dirigeants va prendre les rênes du pouvoir et à cause des pressions énormes sur la dette du pays et sur l'économie canadienne attribuable à ce «sur-gouvernement».

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
LE DEVOIR
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE
- Extérieur (sans frais) -
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355